

# GUIDE



# SCHÉMA STRATÉGIQUE DE DÉPLOIEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES VOSGES CENTRALES

Document de synthèse actualisé – 2020



**SCOT**  
Schéma de Cohérence Territoriale  
SYNDICAT MIXTE  
DU SCOT DES  
VOSGES CENTRALES

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

## À qui est destiné ce guide ?

Le public visé par ce guide est composé des élus des communes, des EPCI des Vosges Centrales ainsi que des partenaires institutionnels (État, Département, Région, chambres consulaires, etc.).

Ce guide a été conçu comme un document méthodologique pour faciliter la compréhension des principes retenus par le SCoT et leur application dans le cadre de sa mise en œuvre. Il n'est pas la reprise exhaustive du SCoT. Il vise seulement une information de ses utilisateurs, notamment pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.

Il n'a pas de caractère opposable juridiquement et ne se substitue en aucun cas aux orientations définies dans le SCoT. De plus, le document SCoT en cours de révision n'étant pas approuvé, il est encore susceptible d'être modifié.

- **Une première partie comprend le diagnostic et les enjeux.**
- **La seconde partie rappelle les orientations et les principales prescriptions formulées dans le SCoT au stade actuel de la révision.**
- **La partie trois est constituée de suggestions formulées par les bureaux d'études qui complètent celles du SCoT pour aller plus loin dans la mise en œuvre, notamment pour encourager de bonnes pratiques, une bonne coopération partenariale et une bonne convergence des interventions publiques.**

Ce document a été élaboré avec l'appui technique du Cabinet Consultants I-Care Consult SOFIES et Tel en charge de l'étude. Une présentation de ce guide a eu lieu auprès des élus des Vosges Centrales et des partenaires institutionnels lors des réunions territorialisées du 30/11/2017 à Xertigny, du 12/12/2017 à Charmes, du 13/12/2017 à Dompierre et du 14/12/2017 à Épinal.





## L'édito du Président : déployer l'économie circulaire



D'ores et déjà les Vosges Centrales présentent des signes annonciateurs d'un fort potentiel dans le domaine de l'économie circulaire comme en témoigne l'expérience innovatrice d'écologie industrielle de la « Green Valley », reconnue au niveau national. Le bois, la fibre, les énergies renouvelables, le savoir-faire dans la valorisation des déchets et l'insertion sociale sont autant d'atouts pour espérer un déploiement conséquent de l'économie circulaire dans tout le territoire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document d'aménagement qui définit les grandes orientations du développement territorial pour 20 ans, ne pouvait ignorer ce mouvement déjà engagé, prometteur de nouveaux emplois. Le programme national « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) nous a donné l'occasion d'approfondir la connaissance du potentiel du territoire en élaborant un schéma dédié à l'économie circulaire.

Cette initiative a permis d'intégrer des orientations et des préconisations dans le SCoT révisé pour faciliter la mise en œuvre de cette démarche de production, respectueuse de l'environnement et de la durabilité des ressources naturelles. Elle vient compléter le reste de la stratégie économique.

Il appartiendra ensuite aux intercommunalités membres du Syndicat de prendre le relais en s'appuyant sur leurs compétences en matière d'économie et sur les acteurs du développement économique. Je remercie tous les élus et tous les partenaires du Syndicat pour leur contribution active à cette initiative.

**Michel Heinrich,**  
**Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales**



# SOMMAIRE

---

## **PARTIE 1. Diagnostic et Enjeux**

1.1. Un contexte économique en mutation	P.8
1.2. Un besoin d'adapter l'accueil des entreprises	p.10
1.3. L'économie circulaire comme levier de développement	p.11
1.4. Synthèse des enjeux économiques des Vosges Centrales	p.23

---

## **PARTIE 2. Ce que dit le SCoT**

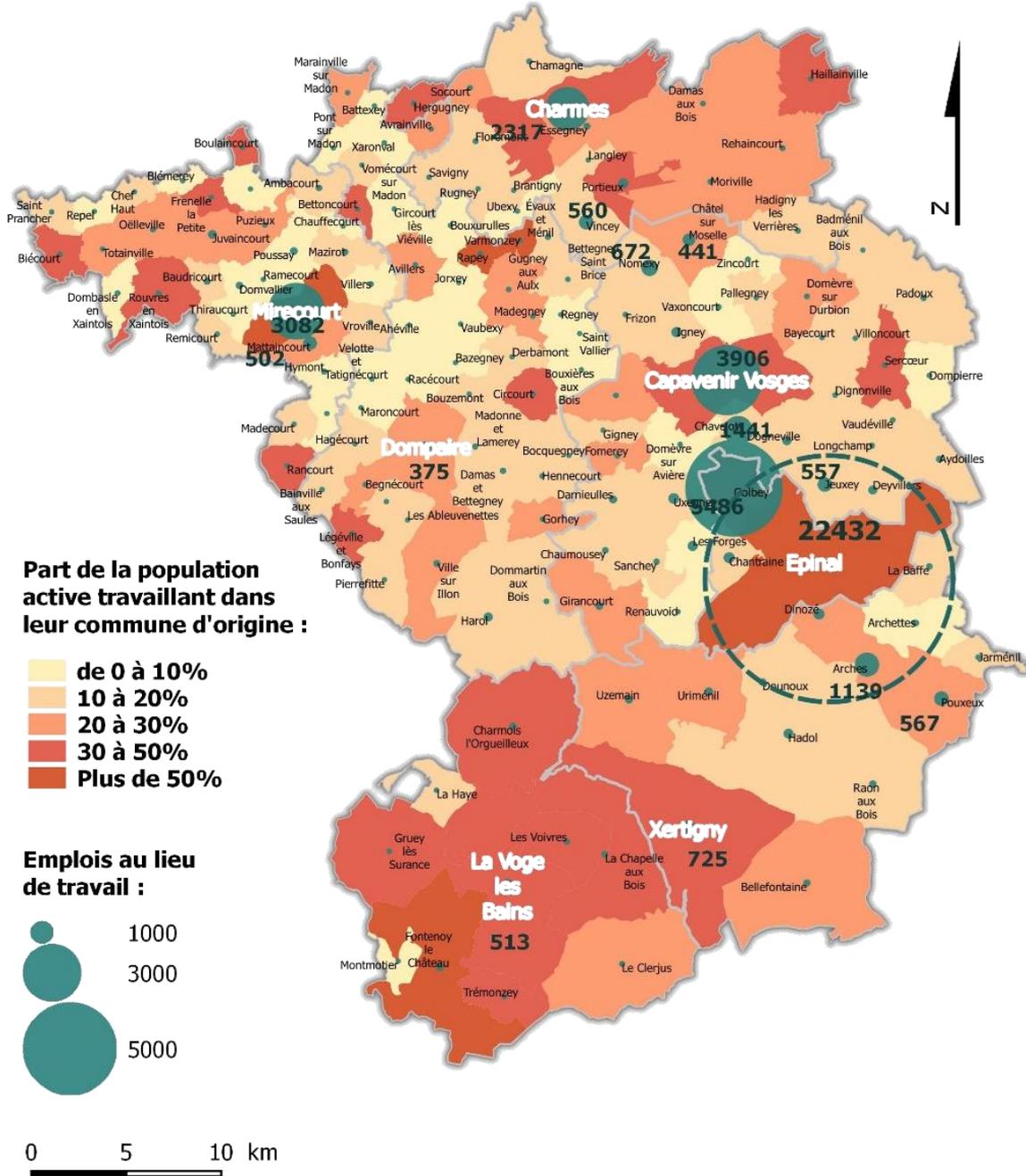
2.1. Ce que dit le PADD	p.26
2.2. Ce que dit le DOO	p.31

---

## **PARTIE 3. Vers la mise en œuvre du SCoT**

3.1. Axe 1 : déployer une logique circulaire sur les filières stratégiques du territoire	p.38
3.2. Axe 2 : s'appuyer sur les acteurs structurants pour impulser l'économie circulaire sur le territoire	p.50

## Emplois en 2014 et part de la population active travaillant dans leur commune d'origine en 2014



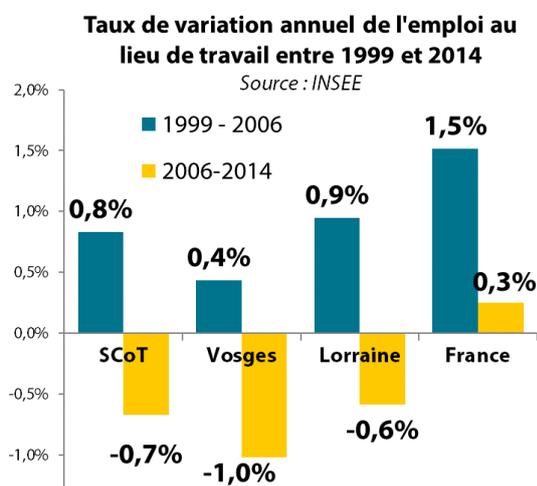
Réalisation SCot des Vosges Centrales - avril 2018 / Source INSEE

# 1. Diagnostic et Enjeux

## 1.1. Un contexte économique en mutation

- **Une forte concentration de l'emploi dans la vallée de la Moselle mais une main d'œuvre dispersée**

Les deux-tiers des emplois sont situés dans les quatre pôles urbains principaux de la vallée de la Moselle. Épinal et Golbey en concentrent 53 % auxquels s'ajoutent les 12 % localisés à Capavenir Vosges et à Charmes. Le pôle de Mirecourt-Mattaincourt-Juvaincourt représente 7 % des emplois des Vosges Centrales.



La bonne progression de l'emploi au cours de la première moitié de la décennie 2000 a été stoppée par la crise économique de 2008. L'évolution du nombre d'emplois s'est inversée au cours des années de mise en œuvre du SCoT. Le taux d'actifs de 73 % en 2014 est dans la moyenne régionale.

Néanmoins le territoire des Vosges Centrales est attractif pour l'emploi car il compte 52 607 emplois pour 50 980 actifs occupés, soit un ratio de 1,03 qui reste stable par comparaison à la situation de 1999. Toutefois, la part de chômeurs est de 11,6 %.

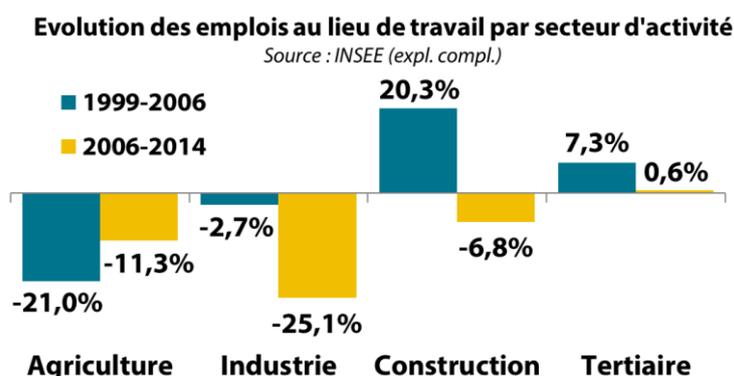
Cette main d'œuvre est dispersée avec comme conséquence des flux migratoires domicile-travail importants dont 62 % sont polarisés par Épinal et Golbey et 38 % s'effectuent dans le reste du territoire. Des migrations s'effectuent aussi vers et depuis Nancy, Remiremont et d'autres pôles alentour.

- **Une économie moins marquée par l'industrie**

La « spécialisation » industrielle du territoire tend désormais à s'estomper au profit d'une augmentation du secteur tertiaire, notamment dans le secteur non marchand et dans le commerce.

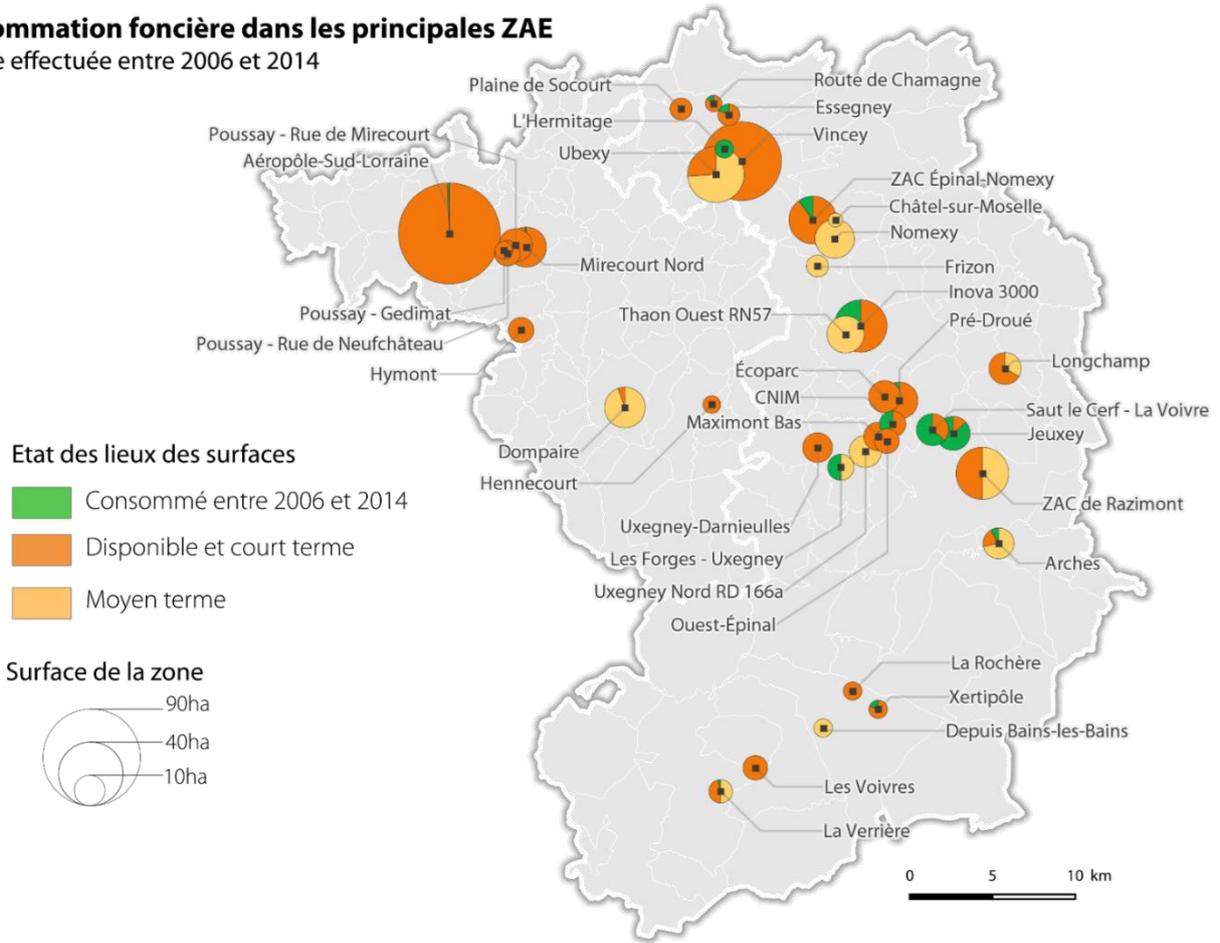
Mais cette progression ne suffit pourtant pas à équilibrer les pertes dans les autres secteurs malgré une certaine dynamique de création d'entreprises. L'essentiel des créations d'entreprises s'effectue dans l'agglomération d'Épinal et le sillon mosellan et concerne surtout le secteur tertiaire marchand.

**L'économie présentielle fondée sur la production de biens et services aux habitants ou aux touristes représente 69 % des emplois soit autant qu'en lorraine et un peu plus dans les Vosges (66 %).**



### Consommation foncière dans les principales ZAE

Mesure effectuée entre 2006 et 2014



Réalisation : SCOT des Vosges Centrales - Mars 2018 / Source : DDT 88 - MOS du SCOT

## 1.2. Un besoin d'adapter l'accueil des entreprises

- **Un important potentiel foncier à vocation économique insuffisamment valorisé pour répondre aux attentes des entreprises**

Le SCoT voté en 2007 prévoyait 529 hectares en surfaces d'accueil pour les entreprises. Entre 2006 et 2014, seulement 65 hectares ont été consommés, ce qui représente 18% des surfaces prévues à court terme et 12% des surfaces prévues totales. Les effets de la crise économique ont notamment ralenti l'implantation de nouvelles entreprises.

Mais il est à noter plus de 796 hectares sont dédiés à l'économie dans les documents d'urbanisme. Le potentiel de friches à reconquérir représente 89 hectares à vocation économique dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

Bien qu'il faille toujours garder une marge permettant aux différentes entreprises de faire leur choix, l'offre prévue apparaît très importante. En effet, l'évolution de l'emploi n'est plus directement déterminée par l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones économiques car les emplois productifs diminuent tandis que les nouveaux emplois tertiaires, notamment ceux de l'économie présentielle sont localisés fréquemment en secteur diffus dans le tissu urbain habité.

**Les entreprises deviennent plus exigeantes en termes de locaux, de fonciers mais aussi de services (accessibilité par les transports, accès au très haut débit, sécurité et gardiennage, mutualisation de moyens, proximité de services urbains, qualité paysagère et environnementale du site, etc.) et elles n'hésitent pas à mettre en**

**concurrence les territoires pour obtenir des réponses rapides et adaptées. Des rapprochements spécifiques de grappe d'entreprises seraient à rechercher par domaine spécifique d'activités ou en fonction de complémentarité fonctionnelle pour créer un écosystème local favorable à l'innovation, à la productivité et à l'économie circulaire. La qualité de vie des salariés comptera aussi de plus en plus avec des exigences accrues en matière d'habitat, d'équipements, de loisirs, de paysages...**

**L'évolution des besoins des entreprises conduit à reconsidérer la stratégie d'accueil des entreprises du SCoT convenue en 2007. Il convient de s'interroger sur les surfaces à réserver aux entreprises même s'il est très difficile de connaître à l'avance ces besoins mal identifiés par les intéressés eux-mêmes.**

Les réponses des collectivités ne peuvent plus se résumer à réserver des hectares de fonciers nus. Dans le même temps, la montée d'autres enjeux agricoles, forestiers et environnementaux incitent à une gestion plus économe de l'espace.

C'est pourquoi il est nécessaire de recadrer les capacités d'urbanisation du SCoT en extension urbaine et de leur priorisation par zones d'activités économiques (ZAE) pour dégager l'offre la mieux adaptée aux besoins des entreprises tout en assurant une gestion économe du foncier. Il s'agira aussi d'identifier et de valoriser le potentiel de densification mobilisable dans les ZAE existantes, notamment les sites en friches ou en diffus dans le tissu urbain existant.

### 1.3. L'économie circulaire comme levier de développement

#### • L'économie circulaire : de quoi parle-t-on ?

L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME) définit l'économie circulaire comme un modèle visant globalement à diminuer le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être : il s'agit de faire plus et mieux avec moins. L'économie circulaire est donc le développement d'un système économique qui boucle différents types de flux (flux matières, flux de services et flux énergétiques) à deux niveaux possibles (produit ou territoire).

*Figure 1 : L'économie circulaire: un triple bénéfice pour le territoire (Source : élaboration I Care & Consult 2016)*



L'économie circulaire recouvre de nombreuses formes et englobe un panel large et varié d'actions, à des échelles spatiales et temporelles différentes, avec des acteurs diversifiés, dans différents secteurs... L'ADEME distingue sept piliers pour caractériser les actions relatives à l'économie circulaire, structurés en trois champs :

- La production et l'offre de biens et de services,

- La consommation au travers de la demande et du comportement du consommateur (économique ou citoyen),
- La gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage qui permet de boucler la boucle.

Ainsi concrètement au niveau d'un territoire, le déploiement de l'économie circulaire consistera en la mise en place d'actions pour :

- Optimiser l'exploitation de ressources locales (ex : exploitation forestière),
- Faire émerger les étapes de transformation manquantes localement (ex : agroalimentaire),
- Développer la mutualisation de services industriels (ex : utilities, logistique...),

- Développer l'activité de réemploi / réparation / réutilisation (ex : recycleries),
- Favoriser la valorisation des déchets de proximité (ex : compostage, méthanisation...),
- ...

Figure 2 : L'économie circulaire - un large spectre d'actions (Source : ADEME 2017)



L'économie circulaire constitue donc une alternative au modèle linéaire de développement économique pour arriver à un schéma plus vertueux, en améliorant la « productivité environnementale » des acteurs économiques.

Récemment, la dynamique de l'économie circulaire s'est accélérée avec l'adoption de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui consacre son titre IV à cette thématique. La transition vers une telle économie nécessite cependant des changements tout au long des chaînes de valeur, depuis la conception des produits jusqu'à de nouveaux modèles d'entreprises et de marchés, en passant par le développement d'autres modes de consommation et des opérations territoriales d'envergure.

Le territoire du SCoT constitue une échelle particulièrement intéressante pour le déploiement local de l'économie circulaire :

- Géographiquement tout d'abord, il permet de raisonner au-delà des simples frontières administratives, sur la base d'un bassin de vie pertinent pour étudier la mutualisation des flux et des

ressources, tout en restant à une échelle de proximité infra départementale.

- En termes de mobilisation politique, l'échelle de SCoT étant majoritairement couplée à des réflexions d'ordre stratégique et de long terme, caractéristiques des décisions d'aménagement et d'urbanisme, elle constitue un terrain propice à la mobilisation d'élus autour de thématiques innovantes et ambitieuses.

- En termes de compétences finalement, les documents de SCoT ont les leviers pour créer des conditions favorables au déploiement de l'économie circulaire, en proposant notamment une organisation spatiale qui permette la création d'un écosystème local favorable à une bonne gestion des ressources et des déchets et à la mise en œuvre de synergies entre les entreprises locales.

### • Un accompagnement de filières émergentes par les collectivités

Pour faciliter les mutations économiques structurelles et créer les conditions favorables à l'accueil et aux développements des entreprises, les collectivités encouragent l'émergence de filières en cours d'émergence par une politique active d'appui qui vient aussi contribuer à la dynamique de l'économie circulaire.

#### - La filière « Fibres-Energivie Grand Est »

Le territoire mise fortement sur l'innovation dans le domaine du bois et des éco matériaux en s'appuyant sur l'ENSTIB et le CRITT bois situé à Épinal. Il accueille notamment depuis 2006, le Pôle de Compétitivité National Fibres regroupant 250 adhérents (141 entreprises et 89 centres de recherches) situés en Lorraine et en Alsace qui travaillent sur la transformation du bois, du chanvre, du papier, du textile et des matériaux composites. La filière touche 10 700 emplois en 2012, notamment dans le domaine industriel et de la construction. Ce pôle a depuis fusionné avec le pôle alsacien

Énergie vie qui apporte le champ des réseaux et des flux d'énergie. Poursuivant cette dynamique, la Communauté d'Agglomération et les villes d'Épinal et de Golbey ont impulsé également le projet structurant de la « Green Valley » qui devrait contribuer au rayonnement de l'ensemble du territoire des Vosges Centrales.

- **La filière « forêt- bois »**

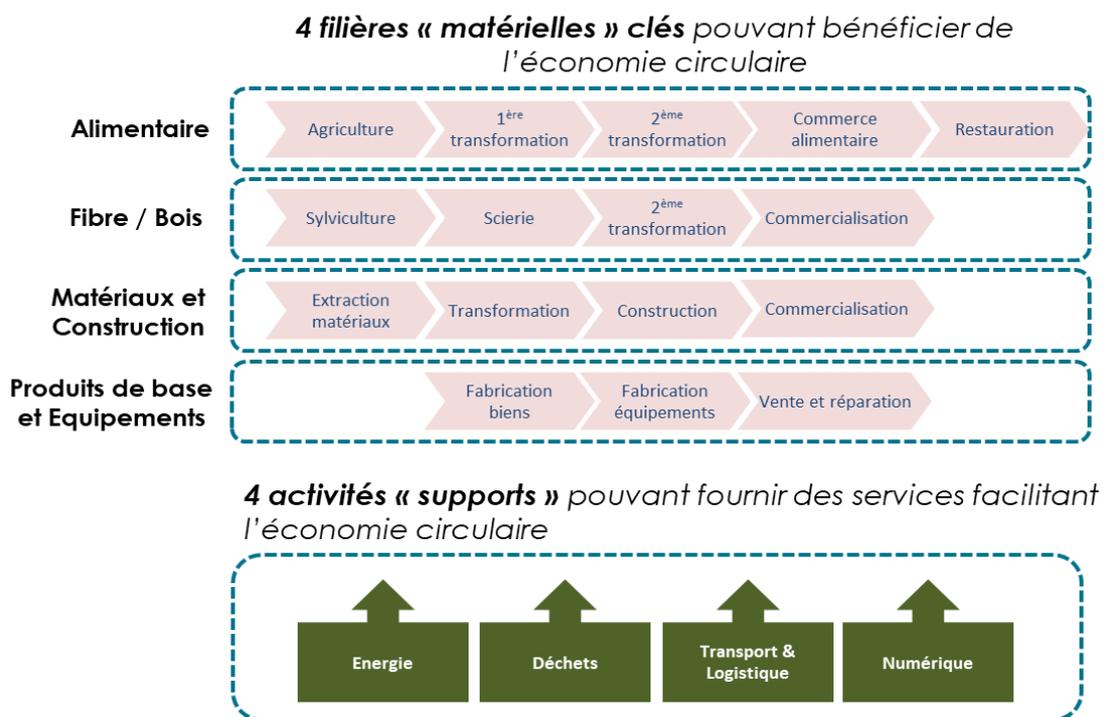
Le Pays d'Épinal Cœur des Vosges a été labélisé pôle d'excellence rural dans le domaine bois énergie pour la période de 2007 à 2011 puis du bois construction-Hêtre pour la période de 2011 à 2015. Il a mis en place une charte forestière centrée sur la promotion du matériau bois et a lancé la marque « Hêtre des Vosges » destinée à mettre en avant le bois de hêtre issu des forêts vosgiennes. Le programme européen Leader du FEADER, porté par le Pays depuis 2007 devrait permettre de prolonger cette dynamique autour de la filière forêt-bois en milieu rural en partenariat avec les acteurs économiques et notamment le GIPEBLOR pour la nouvelle période qui ira jusqu'en 2020.

**La filière « image numérique »**

Prenant le relais du pôle de l'image lancé par la Communauté d'Agglomération d'Épinal, le Cluster Image et numérique Lorraine a été créé le 10 novembre 2014 à Épinal pour rassembler les acteurs concernés par les contenus images et les usages numériques portant sur des thématiques telles que les industries culturelles et l'éducation numérique, la e-santé et l'industrie des matériaux. Ses objectifs sont de développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs liés à l'image et au numérique mais d'associer l'image et le numérique à des secteurs plus traditionnels de l'industrie lorraine.

• **Les Filières Clés de l'Économie Circulaire des Vosges Centrales et leurs activités supports**

Le diagnostic réalisé par I-Care Consult a permis de mieux cerner le potentiel des filières présentes sur le territoire en matière d'économie circulaire et leur stade d'avancement dans le but d'en faire un facteur d'attractivité territoriale.



Cette approche par « filière » permet d'analyser les entreprises du territoire suivant une suite logique d'activités économiques (appelés « maillons ») **transformant et utilisant les mêmes « flux »**, c'est à dire les matières premières de même nature.

Par exemple, pour la filière « Fibre / Bois », il s'agit d'étudier les activités permettant la mise à disposition de la ressource primaire (activités de sylviculture), puis les activités qui vont transformer une première fois cette ressource (activités de première transformation : scieries, trituration...) puis les activités qui vont fournir des produits manufacturés (activités de seconde transformation : papeterie, menuiserie...). La logique de cette analyse est donc de **suivre et étudier les échanges des flux de même nature** pour pouvoir identifier les opportunités d'optimisation d'utilisation de la matière à tous les maillons de la chaîne de valeur de la filière.

L'analyse fait ressortir 4 filières « matérielles » clés pouvant bénéficier de l'économie circulaire sur le territoire. Ces filières en cumulé représentent 65% des chiffres d'affaires des entreprises du territoire. Au-delà des filières « matérielles » prégnantes sur le territoire, 4 « activités supports » pouvant fournir des services facilitant l'économie circulaire ont été identifiées : ces « activités supports » correspondent à une grappe d'activités communes liées aux services et qui viennent en appui à la mutualisation des filières matérielles. Le schéma ci-dessous

schématise ces différents points d'accroche pour le déploiement de l'économie circulaire.

> **Filière « Alimentaire »**

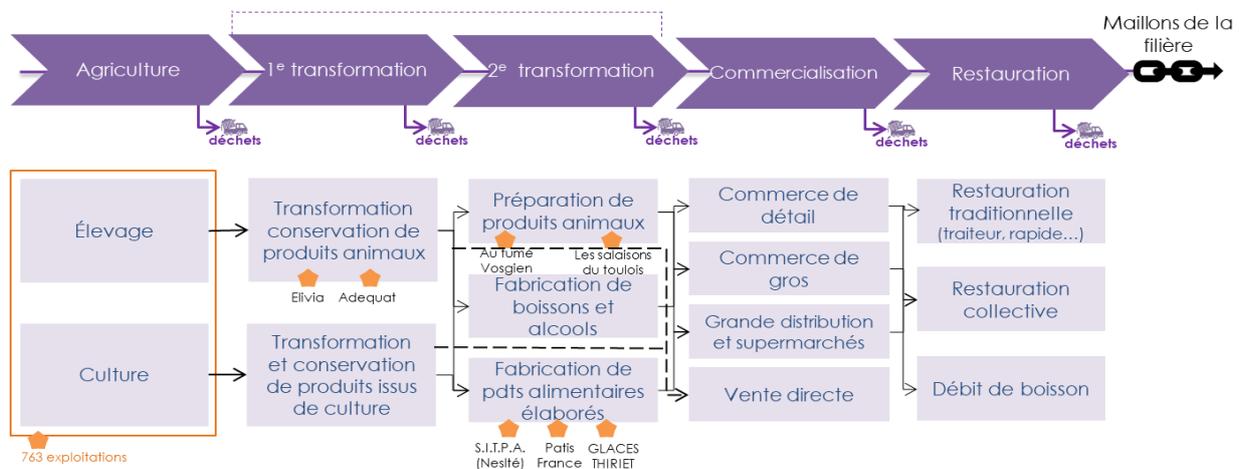
La filière Alimentaire désigne ici l'ensemble des entreprises des secteurs primaires et secondaires qui participent à la production et à la transformation de produits alimentaires. Elle regroupe l'agriculture (élevage, culture...) et l'industrie agroalimentaire, qui transforme des produits vivants élevés, des plantes ou des fruits cultivés en produits alimentaires finis, ainsi que la distribution, la restauration.

*NB : la sylviculture n'est pas incluse dans cette filière mais traitée dans la filière Fibre / Bois.*

**a) Caractéristiques**

L'analyse quantitative des flux pour la filière Alimentaire permet d'identifier les caractéristiques principales suivantes<sup>1</sup> :

- La culture fourragère est à l'équilibre pour les Vosges, c'est-à-dire qu'elle est intégralement produite et consommée sur le territoire, les flux d'importations et d'exportations restant négligeables.
- L'importation des cultures non fourragères dans les Vosges représente 2 fois le volume produit et 40% de la consommation. En effet, les surfaces agricoles sont principalement consacrées à l'élevage et à la culture fourragère, les besoins en cultures non fourragères devant ainsi être compensés par d'importantes importations.



<sup>1</sup> Source : Etude AFM DREAL 2016

Le territoire de Vosges Centrales est caractérisé par un secteur agricole fort, notamment l'élevage bovin, et un important tissu économique lié aux activités de distribution et restauration. Le graphique suivant résume la structuration de la filière sur le territoire des Vosges Centrales. La transformation industrielle elle est plus réduite, mais concentrée dans de grandes entreprises comme S.I.T.P.A Nestlé, les Glaces Thiriet ou encore PatisFrance.

On note également une forte présence d'industriels œuvrant dans la première transformation de cet élevage bovin sur le territoire et notamment les abattoirs (Elivia Mirecourt, ...) et les laiteries. Peu d'entreprises de « première transformation » des produits issus de la culture sont représentées.

#### b) Enjeux et perspectives

L'analyse de cette filière permet de faire ressortir les enjeux suivants pour la filière Alimentaire :

- **L'opportunité de promotion et renforcement du maraichage local** peu intensif ou biologique pour permettre une meilleure localisation des flux de culture sur le territoire. Pour ce faire, il s'agit de mettre à disposition des maraichers des surfaces qui répondent à leurs besoins (p.ex. qualité des sols, prix, proximité de clients, etc., à préciser lors d'une consultation) et d'assurer leur connexion avec des réseaux locaux de distribution.
- **L'importance de soutenir et d'amplifier les initiatives de vente directe en circuits courts** : leur présence est croissante depuis 5-6 ans et entre en résonance avec une évolution des comportements de consommation qui semble s'ancre peu à peu dans les habitudes des citoyens.
- **L'opportunité de déployer l'outil industriel de première transformation des fruits et légumes** : il ne pourra se faire que dans la mesure de la production de fruits et légumes sur le territoire, qui reste assez réduite actuellement, mais le potentiel est à étudier.
- **Le potentiel de valorisation énergétique des déchets organiques** : ce potentiel est estimé comme important sur le territoire. La valorisation de ces déchets, notamment par la méthanisation, est un sujet en cours de réflexion dans les Vosges Centrales et s'inscrit entièrement dans la dynamique de l'économie circulaire. **Les installations à considérer sont de plusieurs types** : unité de méthanisation agricole sans ou avec co-substrats exogènes à l'agriculture (à implanter à proximité des activités agricoles, par les agriculteurs individuellement ou en collectif), unité de méthanisation urbaine (généralement portée par les collectivités, à situer à proximité des zones urbaines, pouvant absorber aussi les biodéchets des gros producteurs industriels ou de la restauration), unité de méthanisation industrielle (portée par des acteurs privés, située à proximité d'activités économiques à forte production). En outre, **les critères suivants sont à prendre en compte** : proximité des réseaux (pour la cogénération ou l'injection de biométhane), proportions d'utilisation des résidus agricoles pour ne pas concurrencer les filières de valorisation déjà en place, valoriser si possible sur site la chaleur de cogénération (processus de méthanisation, serres, chauffage à distance).
- Enfin, en lien direct avec les engagements nationaux, **la lutte contre le gaspillage alimentaire**, à tous les stades de la filière (exploitation, distribution et restauration) est un enjeu d'importance pour le territoire.

> **Filières « Fibre-Bois »**

La filière Fibre / Bois désigne ici l'ensemble des entreprises impliquées dans le secteur de l'exploitation ou la transformation du bois, sous toutes ses formes.

**a) Caractéristiques**

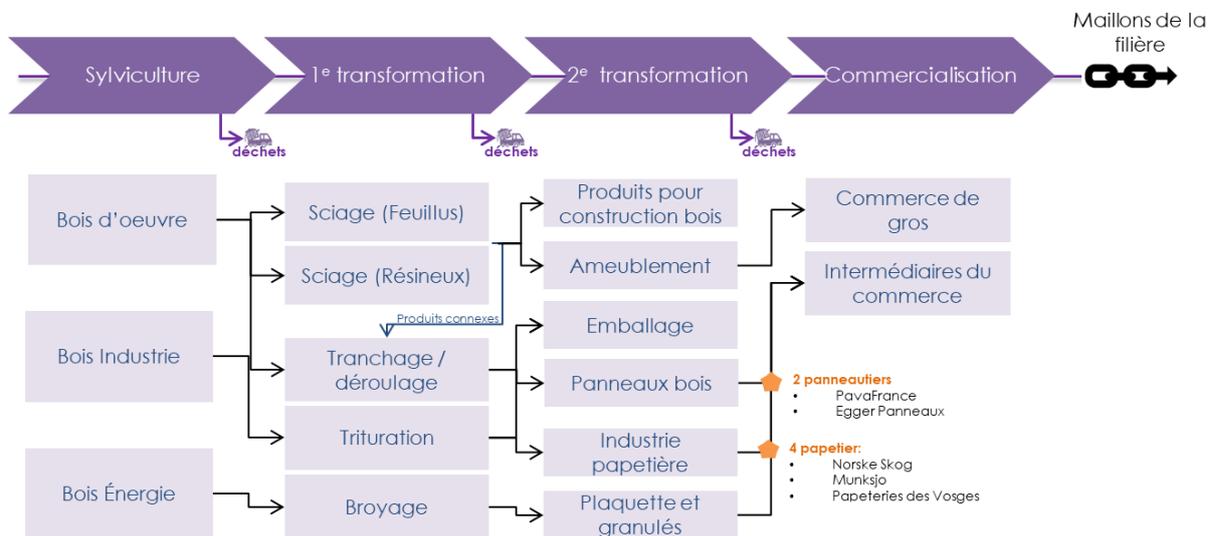
Avec 49% de taux de boisement, le Département des Vosges est le Département le plus boisé de Lorraine<sup>2</sup>. On y trouve quasiment autant de surfaces forestières de feuillus (52%) que de résineux (48%), avec toutefois une concentration des espèces résineuses (pins, sapins, épicéas) dans la montagne vosgienne à l'est, alors que les essences feuillues (chênes et hêtres) sont localisées à l'ouest en plaine.

La forêt vosgienne est essentiellement publique, environ 66%, dont 46% sont des forêts communales (contre une moyenne nationale à 19%). La forêt privée est quant à elle particulièrement morcelée : 48 000 propriétaires pour 96 000 ha, deux tiers possédant moins d'un ha, et 81 propriétaires plus de 100 ha<sup>3</sup>.

L'analyse quantitative des flux pour la filière Fibre / Bois à l'échelle du département et de l'ex-région Lorraine permet d'identifier les caractéristiques suivantes<sup>4</sup> :

- L'extraction dans le département des Vosges représente 30% des extractions au niveau de la Lorraine.
- Une exportation significative du flux de bois d'œuvre.
- Une dépendance aux importations notamment pour alimenter la filière papetière, très prégnante sur le territoire.

La filière Fibre / Bois est historiquement très ancrée dans le territoire du fait de la disponibilité de la ressource, ce qui a permis le développement d'un véritable pôle d'attractivité autour des industries papetières (2<sup>nd</sup>e transformation) sur le territoire des Vosges Centrales. Le graphique suivant résume la structuration de la filière sur le territoire des Vosges Centrales.



<sup>2</sup> Source : Gipeblor 2016

<sup>3</sup> Source : Insee Ecoscopie des Vosges 2012

<sup>4</sup> Source Etude AFM Lorraine Dreal 2016

L'ensemble des éléments rassemblés permet de faire ressortir les enseignements suivants pour la filière :

- L'exploitation et la transformation du bois font partie de la tradition économique du territoire: les compétences sur cette filière sont fortes et les entreprises présentes dynamiques et emblématiques.
  - Les acteurs pour la première transformation du bois (scieries) sont bien structurés pour l'exploitation et la transformation des résineux, mais peu pour les feuillus.
  - La filière papetière est très dynamique et forte consommatrice de matière première vierge (bois d'industrie, c'est à dire de produits connexes de coupes d'éclaircies et de scieries) mais aussi de matière recyclée.
  - Un volume conséquent de bois d'œuvre est exporté (en direction du Nord ou de l'Allemagne) pour être transformé en produits finis.
- **L'enjeu de l'amplification des contrats d'approvisionnement** passés entre les communes, l'ONF et certaines entreprises afin de pérenniser les activités Bois tout en utilisant la ressource locale.
  - **L'opportunité de s'appuyer sur les acteurs et les initiatives existantes** pour répliquer les bonnes pratiques et peut-être mobiliser autour d'un autre projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale (notamment la Green Valley, le pôle d'excellence « Terres de Hêtre », le label « Selection Vosges », le pôle de compétitivité « Fibres-Energie »).
  - **Le potentiel de développement de nouveaux marchés et activités autour du bois** pour pérenniser la filière, tel que la transformation et la mise en œuvre de bois-construction (en lien avec la filière BTP), la chimie du bois, les activités de scieries des essences feuillues.

## b) Enjeux et perspectives

Les enjeux et opportunités principales en lien avec l'économie circulaire concernent plus particulièrement :

- **L'opportunité d'optimiser la gestion des ressources forestières.** Les surfaces boisées sont majoritairement publiques (environ deux tiers) mais une vision intercommunale de gestion des forêts reste à construire et pourrait consolider la filière. Par ailleurs, 44% de la forêt vosgienne appartient à des propriétaires privés qui entretiennent 90 000 ha<sup>5</sup> de forêt mais il n'existe pas d'outils d'aménagement forestier pour faciliter la gestion de ces surfaces forestières morcelées.

---

<sup>5</sup> Source : Insee Ecoscopie des Vosges

> **Filière « Matériaux et Construction »**

La filière Matériaux et Construction désigne ici l'ensemble des activités liées à la construction d'infrastructures, depuis l'extraction de matériaux élémentaires jusqu'à la gestion en fin de vie des structures.

**a) Caractéristiques**

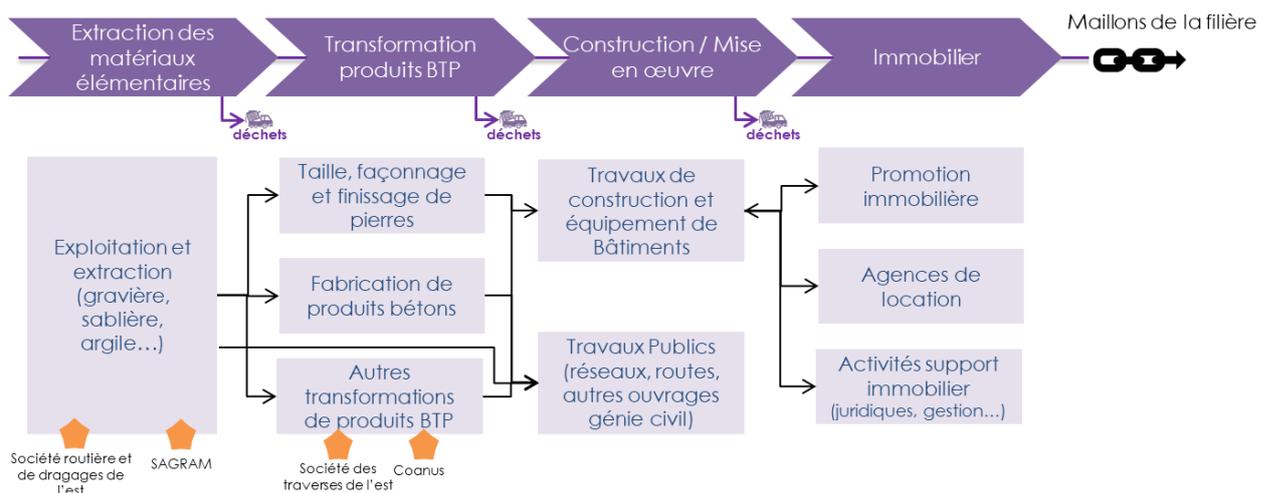
L'analyse quantitative des flux pour cette filière permet d'identifier les caractéristiques suivantes<sup>6</sup> :

- la consommation globale en matériaux élémentaires est estimée à 2.97 Millions de tonnes par l'UNICEM. La plus grande partie de ces matériaux de construction, compte tenu de leur qualité (granulats de Moselle), fait l'objet d'une transformation à forte valeur ajoutée (fabrication de produits bétons).
- 1.7 Million de tonnes (Mt) sont exportées hors du Département avec des matériaux élémentaires, mais aussi des produits industriels élaborés vers la Meurthe et Moselle en réponse à la demande d'industriels ou de pierres façonnées vers d'autres départements, régions, voir pays. Une part essentielle provient de la production de roche éruptive de la carrière de Raon l'Étape fournit le ballast

pour les lignes LGV du territoire national. Le taux de mise en décharge des déchets du BTP est relativement élevé (52% des déchets inertes sortis de chantier) par rapport à d'autres Départements et il n'existe pas de plateforme de recyclage des déchets du BTP sur le territoire du SCoT. Toutefois il est à noter l'effort des entreprises de travaux publics et de bâtiment en faveur du recyclage sur leurs propres sites et du réemploi sur le circuit local (Arches, Chavelot, Nomexy).

Le graphique suivant résume la structuration de la filière sur le territoire des Vosges Centrales.

Les activités de construction et plus globalement l'ensemble des travaux de mise en œuvre<sup>7</sup> représentent une part très importante du chiffre d'affaire de cette filière. Ce maillon est caractérisé par la présence d'un large tissu de petites et moyennes entreprises, principalement artisanales.



<sup>6</sup> Source : analyse I Care & Consult 2016, sur la base de l'étude de la commission technique de l'UNICEM Lorraine pour la révision du Schéma Départemental des Carrières (données 2011) et de l'étude relative à la gestion des déchets et matériaux

du BTP Consolidation régionale des études Départementales – sept 2014 CERECO Lorraine (sept 2014)

<sup>7</sup> La mise en œuvre fait référence aux activités de chantier Travaux Publics (routes, ponts, ...) et de rénovation et construction de bâtiments.

## b) Enjeux et perspectives

**Le premier enjeu tient dans l'équilibre à trouver entre le développement de l'activité industrielle et économique de la filière, y compris à l'exportation, et la préservation des ressources naturelles du territoire,** qu'elles soient minérales, forestières ou environnementales (voire la compensation des impacts, le cas échéant).

**Un second enjeu porte sur le potentiel de développement de l'usage du bois local dans la construction :** les pratiques de construction bois sont peu développées (comme généralement en France) mais elles font l'objet d'un important soutien des collectivités locales. L'importance de la sylviculture et du tissu industriel autour du bois sur le territoire en fait une activité à fort intérêt. Ce potentiel est à exploiter plus en articulation avec les travaux autour de la filière fibre / bois et en travaillant notamment sur les synergies entre les entreprises de construction et les entreprises de production de matériaux bois pour la construction, dont le tissu pourrait être consolidé. Pour assurer le succès des activités à développer, plusieurs facteurs rentrent en jeu : se positionner sur un marché international en plein essor pour les éléments préfabriqués destinés à la construction, utiliser les marchés publics et investisseurs institutionnels pour promouvoir l'usage du bois local dans les nouveaux projets, développer des produits pouvant exploiter les essences locales sous-utilisées (p.ex. bois de feuillu).

**Il faut souligner l'importance de soutenir le tissu artisanal** de la construction qui constitue le cœur de ce secteur et de s'appuyer sur ces TPE en présence pour déployer l'économie circulaire. Près de 3 000 artisans sont présents sur le Département des Vosges et montent de plus en plus en compétences dans le domaine de la construction durable.

**Le potentiel de valorisation et de recyclage des déchets du BTP,** dont le taux de mise en décharge est encore relativement élevé (52% des déchets inertes sortis de chantier) constitue un enjeu premier ordre tout comme au niveau national. Les modalités de viabilité (économiques, techniques...) de ce potentiel sont à analyser et à déployer pour que ce recyclage puisse effectivement être mis en place. Il s'agira notamment de travailler à

- **la levée des freins qui limitent le retraitement des déchets et la part de recyclage dans la fabrication des produits :**
  - ✓ les normes et certifications de produits manufacturés,
  - ✓ les garanties décennales et dommages ouvrages des travaux de mise en œuvre,
  - ✓ la recherche et développement expérimental des fabrications de nouveaux produits industriels.

### > Filières « Produits de base et équipements »

Cette filière intègre d'une part la fabrication de produits de base comme les éléments en matière plastique, en verre, en métal..., d'autre part la fabrication, la vente et la réparation d'équipements et de machines.

#### a) Caractéristiques

Le territoire de Vosges Centrales est caractérisé par une expertise pointue sur certains secteurs de la fabrication d'équipements (climatisation notamment) et présente un tissu économique dense autour de la vente et la réparation. Le graphique suivant résume la structuration de la filière.

La fabrication de produits de base et d'équipements intègre des activités diversifiées et s'appuie sur l'héritage industriel du territoire (notamment la métallurgie et la fabrication d'équipements à forte valeur ajoutée). Elle regroupe des activités pointues techniquement sur des segments de marché spécifiques (climatisation, pièces automobiles...) et internationaux. Ainsi, la maille géographique pertinente pour l'analyse du potentiel de l'économie circulaire pour cette filière est une maille qui dépasse les frontières du SCoT et cette analyse nécessiterait de se placer dans un contexte régional, national voire international.

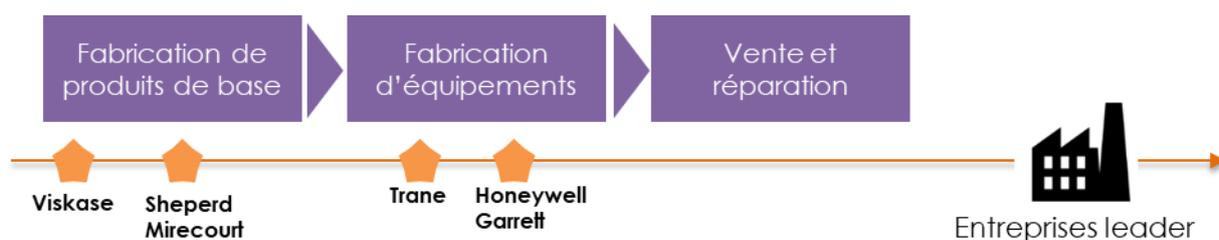
Les activités de vente et de réparation représentent près de la moitié du chiffre d'affaire cumulé des entreprises de cette filière. Concernant la réparation, beaucoup de compétences sont présentes sur le territoire, notamment pour les réparations pour les particuliers (cordonniers, réparateurs d'équipements électriques et électroniques...). Cette dernière activité est portée principalement par de petites structures artisanales.

#### b) Enjeux et perspectives

Quelques initiatives vertueuses pour l'environnement sont mises en place au sein des entreprises de fabrication, au niveau du process de fabrication (exemple de la Trane qui réutilise la puissance calorifique du laboratoire pour pré-conditionner l'air de la salle de test). Néanmoins, peu d'initiatives en lien direct avec l'économie circulaire ont été recensées dans ce diagnostic pour ces entreprises.

Concernant le maillon « réparation pour les particuliers », la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) a le projet de faire la promotion du réseau des réparateurs via la mise en place d'un réseau type « Repar'Acteur » permettant de mettre en visibilité l'offre de réparation des équipements des ménages. Par ailleurs, la CMA travaille avec les artisans pour réduire les impacts environnementaux et la pollution des produits / équipements / machines qu'ils utilisent (peintures à faible impact environnemental ; méthodes de réparation à faible impact environnemental...).

Par ailleurs, le Pole Eco Ter est en cours de réflexion pour l'intégration d'une recyclerie sur le territoire et la mise en place d'un site mutualisé pour la réparation et la remise en état des objets de la vie courante permettant ainsi une nouvelle utilisation. Une telle initiative viendrait consolider le réseau de réparateurs du territoire.



Ainsi, l'ensemble des éléments rassemblés permet de faire ressortir les enseignements suivants pour la filière « Produits de base et équipements » :

- Le territoire bénéficie de la présence d'expertises fortes dans la fabrication d'équipements sur le territoire, portées par des acteurs leaders dans la fabrication d'équipements de climatisation (Trane et Fives Cryo) et d'équipementiers (Honeywell Garrett SA, Michelin, Saint Jean Industries Lorraine...).
- On constate également la présence sur le territoire d'acteurs de la réparation à tous les niveaux (de la réparation automobile et de gros équipements aux cordonniers et bijoutiers).

Une marge de progression certaine existe sur cette filière pour le déploiement de l'économie circulaire, et pourrait par exemple se structurer autour des potentiels suivants :

- **Promouvoir l'économie de fonctionnalité** : le développement de modèles d'affaires basés sur les services et non sur la vente de machines permet d'allonger considérablement la durée de vie des produits. Les marchés publics

peuvent être un des leviers de mise en œuvre.

- **Favoriser les stratégies d'écoconception** : des programmes en lien avec la promotion de l'innovation peuvent servir à encourager les entreprises à concevoir des produits (matériaux, design, packaging, etc.) permettant une utilisation plus efficace des ressources et leur intégration dans les filières de recyclage et de réparation.
- **Développer l'utilisation de matières recyclées dans les processus industriels et artisanaux** : l'utilisation de matière recyclée dans la fabrication d'équipements à l'échelle industrielle ou dans la fabrication artisanale permet un approvisionnement plus durable et plus pérenne pour les activités de cette filière.
- **Développer les activités de réparation** pour exploiter les savoir-faire existants de fabrication : que ce soit dans l'industrie ou dans l'artisanat, les compétences spécifiques dans la fabrication d'équipements peuvent être exploitées pour accroître l'offre de réparation de ces équipements sur le territoire.

## • Les activités « supports » de l'économie circulaire

Les activités supports viennent en appui à la mutualisation des filières matérielles précédemment décrites. Il s'agit de :

- **Activité « Énergie »** : l'économie circulaire privilégie les solutions permettant plus de sobriété énergétique (économies d'énergie, optimisations des usages) et des mutualisations autour de réseaux communs de production et de distribution d'énergie, et prioritairement d'énergies renouvelables.
- **Activité « Déchets »** : l'économie circulaire cherche à faire du déchet une nouvelle ressource réinjectée dans le circuit de production. A ce titre, elle s'appuie sur l'ensemble des activités liées à la collecte, au tri, au recyclage et à la valorisation des déchets ménagers et industriels.

- **Activité « Transport et Logistique »** : l'économie circulaire cherche à s'appuyer sur des solutions mutualisées de transport de voyageurs et de marchandises.
- **Activité « Numérique »** : parce qu'elle promeut l'optimisation des échanges et des flux, l'économie circulaire s'appuie sur la dématérialisation des services, la réactivité et les opportunités de mise en commun et de meilleure gestion permises par la révolution numérique.

Ces activités support n'étant pas des filières « matérielles » mais des activités transversales, elles font l'objet d'études ou de programmes en cours qui font l'objet de documents spécifiques (guide « énergie », guide « transport et numérique », programme Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage porté par le SMD). Le schéma stratégique de déploiement de l'économie circulaire intègre les conclusions et orientations de ces études. Les principaux éléments sont présentés dans les paragraphes suivants.

## 1.4. Synthèse des enjeux économiques des Vosges Centrales

### ■ Des atouts à valoriser

- ✓ Un territoire doté d'une grande capacité de résilience et d'un fort volontarisme politique face aux différentes crises économiques traversées facilitant les reconversions successives et la diversification des activités,
- ✓ L'héritage d'un passé fortement industriel qui confère à la main d'œuvre locales des qualités reconnues et appréciées dans ce domaine,
- ✓ L'émergence de nouvelles filières (Pôle Fibres-Grand Est, Filière « Forêt-Bois », Cluster Image Numérique, labellisation Frenchtech) qui s'ancrent et renouvellent d'anciennes spécificités plus traditionnelles (sylviculture, transformation du bois, imagerie d'Epinal), un potentiel de recherche de haut niveau dans le domaine du bois avec l'ENSTIB, le CRITT Bois,
- ✓ Un positionnement favorable en tête de pont du Sillon Lorrain par son entrée Sud et ouverture vers l'Italie et la Suisse par de grands axes de communication,
- ✓ Une part importante d'économie présente (60 %) qui est un facteur de stabilité, que le vieillissement démographique pourrait booster à l'avenir,
- ✓ Des agriculteurs notamment laitiers qui ont su moderniser leur exploitation,

- ✓ Une offre foncière importante dans un environnement agréable, à valoriser pour répondre aux besoins des entreprises en priorisant dans le temps l'ouverture à l'urbanisation.

### ■ Des faiblesses à pallier

- ✓ Une fragilité des entreprises industrielles sensibles aux variations conjoncturelles internationales avec notamment quelques très grandes entreprises,
- ✓ Une valeur ajoutée produite sur le territoire relativement faible,

### ■ Des risques à prévenir

- ✓ Des friches économiques qui diminuent l'attractivité des espaces urbains,
- ✓ Un risque de déqualification des zones d'activités existantes sous l'effet d'une offre importante et concurrentielle,
- ✓ Un risque de précarisation énergétique des ménages.

### ■ Des opportunités à saisir

- ✓ La construction d'une multipole Sud Lorraine et la dynamique du Sillon Lorrain,
- ✓ L'économie circulaire et la transition énergétique pour valoriser les ressources locales sous utilisées,
- ✓ L'adaptation des réseaux de distribution d'énergie articulée à la planification urbaine.

## 2. Ce que dit le SCoT

*Précaution de lecture : la révision du SCOT n'étant pas achevée, cette partie est indicative du stade d'avancement des travaux. Il est rappelé que la révision en cours porte sur le périmètre du SCoT antérieur à 2017. Une seconde révision prendra en compte les nouvelles communes intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

### **Les grandes orientations du PADD des Vosges Centrales de 2015 sont :**

#### **ORIENTATION 1 – Le rayonnement et le positionnement des Vosges Centrales**

- 1-1. Conforter le positionnement stratégique des Vosges Centrales aux différentes échelles,
- 1-2. Amplifier le rayonnement et la notoriété du territoire,
- 1-3. Renforcer et affirmer les spécificités économiques,
- 1-4. Faire des Vosges Centrales un territoire d'excellence énergétique,
- 1-5 Faciliter l'accueil des activités et des entreprises.

#### **ORIENTATION 2 – La solidarité et la complémentarité entre les territoires du SCoT**

- 2-1. Préserver les grands équilibres spatiaux, entre espaces naturels et urbanisés
- 2-2. Conformer l'armature actuelle, par la polarisation et les mutualisations
- 2-3. Construire et renforcer l'accessibilité physique et numérique du territoire
- 2-4. Optimiser la valorisation des ressources énergétiques territoriales

#### **ORIENTATION 3 – La qualité de l'aménagement et du cadre de vie**

- 3-1. Reconquérir les friches urbaines et industrielles, et améliorer la qualité urbaine et paysagère du territoire
- 3-2. Réduire la vacance et rééquilibrer le développement résidentiel
- 3-3. Disposer d'un tissu commercial dynamique et équilibré
- 3-4. Préserver les ressources naturelles, la santé et le bien-être des habitants dans l'anticipation du changement climatique
- 3-5. Produire des énergies renouvelables respectueuses du cadre de vie

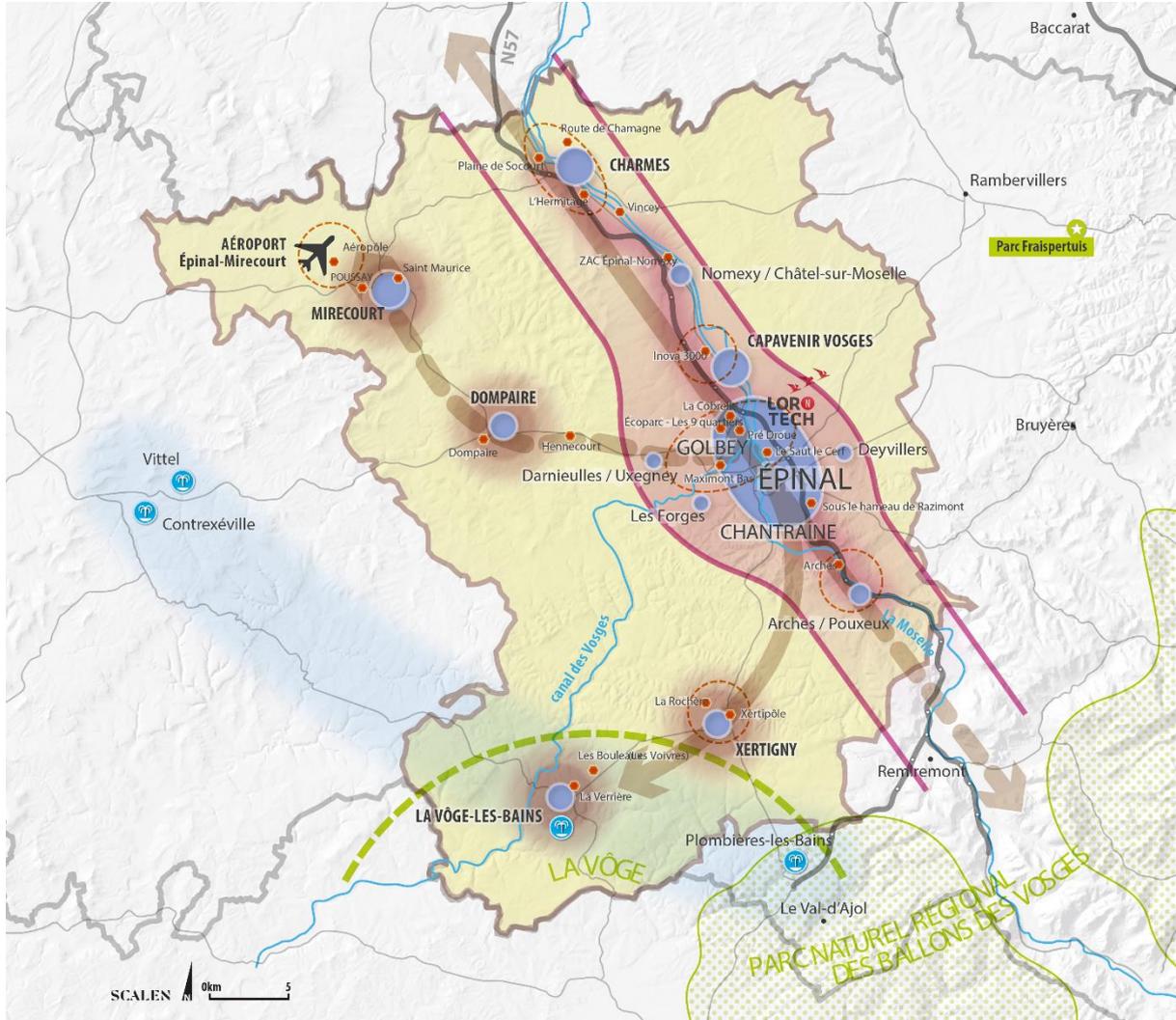
### **Les grandes parties du DOO des Vosges Centrales sont :**

#### **PARTIE 1 – Le socle de principes**

#### **PARTIE 2 – Les objectifs thématiques en faveur du renforcement de l'armature territoriales**

- 2.1. Habitat
- 2-2. Développement économique
- 2-3. Commerce et artisanat
- 2-4. Mobilités
- 2-5. Équipements, services et numérique

#### **PARTIE 3 – Les objectifs thématiques en faveur de la protection et de la valorisation des ressources**



## 2.1. Ce que dit le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

### **ORIENTATION 1 – Le rayonnement et le positionnement des Vosges Centrales :**

#### > **Orientation 1.3 Renforcer et affirmer les spécificités économiques**

**L'ambition est de réinsuffler un dynamisme économique sur le territoire, qui soit au plus près des besoins des entreprises et se fondant les ressources et les spécificités des Vosges Centrales.** De nouvelles perspectives s'ouvrent en effet, fondées sur l'innovation et les efforts des politiques publiques locales, ainsi qu'en lien avec les savoir-faire du territoire.

**« Positionner les Vosges Centrales comme terre d'innovation et d'excellence dans les domaines des éco-matériaux, de l'image numérique et de la transition énergétique ».**

Pour réinsuffler un dynamisme sur les Vosges Centrales, le territoire devra se positionner sur des domaines d'excellence et renforcer ses spécificités économiques grâce à la constitution d'écosystèmes et de clusters économiques d'excellence :

- > S'appuyant sur les fleurons industriels du territoire (ex : Norske Skog, Honeywell Garrett, Munksjö Arches, Nestlé Arches, Pavatex, Michelin, etc.),
- > Intégrant ses fers de lance en matière d'innovation (ex : Green Valley),
- > Valorisant ses potentiels encore insuffisamment révélés (ex : énergie, tourisme).
- > Accompagnant le développement et les synergies interterritoriales autour de la recherche, l'innovation et la formation.

Au regard des atouts du territoire et des politiques actives d'appui mises en place par les collectivités, il cible les filières bois et matériaux, imagerie numérique et transition énergétique.

- > **Le bois et les matériaux** : surnommé "La Wood Valley" par les experts, le territoire

vosgien dispose de tous les atouts pour faire de l'industrie du bois une filière complète, partant de la forêt vers les techniques de pointe les plus élaborées via les centres de recherche et développement. Capitale du bois avec le Campus Fibres qui regroupe les acteurs de la filière en matière de formation et R&D

(ENSTIB, laboratoires du Lermab, antenne du Centre de recherche en automatisme de Nancy, centre Jean Lamour, CRITT bois, CERELOR, pôle de compétitivité fibres-énergie), Épinal s'inscrit dans la "Vallée européenne des matériaux, de l'énergie et des procédés".

(...)

Le Pays d'Épinal Cœur des Vosges porte à cet égard le programme européen Leader du FEADER depuis 2007 dans une logique de synergie entre milieu urbain et milieu rural. Il a été labélisé Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) dans le domaine bois énergie 2007-2011, puis du bois construction-Hêtre 2011-2015 qui a débouché sur la conception et la mise en œuvre d'une charte forestière centrée sur la promotion du matériau bois et a lancé la marque "Hêtre des Vosges" destinée à mettre en avant le bois de hêtre issu des forêts vosgiennes.

Les objectifs de la filière sont notamment d'optimiser et de valoriser la ressource bois (dont le feuillu), de développer les synergies entre acteurs et de favoriser l'innovation dans la filière entre l'amont forestier et l'aval industriel par la création d'une gouvernance locale et le transfert de connaissances, d'améliorer le processus de 1<sup>re</sup> transformation du bois pour répondre aux besoins de la 2<sup>de</sup> transformation, ou encore de conforter les démarches d'écologie industrielle et territoriale, à l'exemple de la Green.(...)

## > La transition énergétique, l'économie circulaire et les éco-industries :

Le secteur de l'économie de la transition énergétique regroupe de nombreuses filières : eau/ assainissement, valorisation des déchets, production et stockage d'énergies renouvelables, réseaux électriques intelligents, éco-construction et éco-rénovation efficacité énergétique... Le territoire dispose dans ce domaine de nombreux atouts, comme en témoigne sa filière bois énergie très développée ou encore la Green Valley, grappe d'entreprises installée autour du papetier Norske Skog.

Le développement de synergies industrielles dans une logique d'écologie industrielle pourrait être engagé pour optimiser les flux de matières et d'énergie et mutualiser les services. Les intercommunalités pourront soutenir et accompagner le partenariat entre industries du territoire pour faire mieux connaître et créer une offre d'équipements "made in Vosges", mais aussi pour développer au niveau local une offre liée au recyclage des composants. Compte-tenu de la richesse des initiatives engagées sur ces problématiques, la coopération universitaire sur le thème énergie & territoire pourra être amené à être développé. Le portage d'actions de R&D pourra être initié sur les problématiques du stockage de l'énergie, d'actions de flexibilité du réseau électrique et de foisonnement des énergies renouvelables pour éviter des opérations de renforcement par une localisation des zones opportunes à l'expérimentation.

En cohérence avec les politiques de développement économique des différentes intercommunalités des Vosges Centrales, les conditions favorables à un ancrage territorial de ces filières et à leur développement doivent être créées, notamment par ses grands choix en matière foncière et immobilière. Des sites d'activités dédiés et de haute qualité doivent leur être dédiés ainsi qu'une bonne visibilité.

**En complément, l'orientation 1.4 Faire des Vosges Centrales un territoire d'excellence énergétique** mentionne

l'objectif d'« **Amplifier les initiatives d'économie circulaire** ».

Le SCoT identifie le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire comme un axe fort de son développement et un vecteur d'exemplarité.

Avec la démarche Green Valley, le territoire est précurseur dans le domaine. Grand prix "Économie circulaire" pour la démarche d'écologie industrielle, cette grappe d'entreprises repose sur la possibilité de développer des synergies industrielles (ex : la production de chaleur issue du processus de fabrication du papier) et de mutualiser des actifs au sein d'un site sécurisé. Elle constitue un lieu emblématique de l'économie circulaire pour le territoire.

En substituant la logique du réemploi à celle du remplacement, l'économie circulaire vise à mettre fin au découplage entre marchandises et ressources. Elle invite les entreprises à transformer ses voisins en partenaires, ses clients en fournisseurs, et ses déchets en ressources. Créatrice d'activités et d'emplois de qualité et non-délocalisables, l'économie circulaire dépasse cependant le cadre des acteurs économiques. Elle implique d'optimiser les flux logistiques du territoire, de définir une stratégie coordonnée de développement des énergies de récupération, d'aménager de manière adaptée les zones d'activités et les friches reconverties pour l'activité, de faciliter l'implantation sur le territoire des acteurs de l'économie circulaire et de l'éco-conception, de sensibiliser et mettre en réseau les acteurs...

Le SCoT fait de l'économie circulaire un axe fort de son développement et un vecteur d'exemplarité. À cette fin, les collectivités et acteurs des Vosges Centrales peuvent s'appuyer sur le Schéma stratégique pour le déploiement d'une économie circulaire (...).

## > **Sous-orientation 1.5 Faciliter l'accueil des activités et des entreprises.**

### **Prioriser et valoriser l'offre existante et en friches**

Afin de concentrer les moyens et de rentabiliser les investissements réalisés, le SCoT définit une stratégie d'accueil reposant prioritairement sur le renforcement du Sillon Mosellan comme l'épine dorsale du développement économique des Vosges Centrales, et sur la valorisation des sites économiques existants et de son potentiel de friches.

C'est pourquoi, plutôt que la création de nouveaux sites dans le milieu naturel, il privilégie :

> **Le remplissage, la densification et si nécessaire la requalification des Zones d'Activités Économiques (ZAE) actuelles du SCoT**, sur la base d'une priorisation établie en fonction de leur niveau d'équipements, de leur situation dans l'armature urbaine, des besoins des entreprises, de leur remplissage et des enjeux environnementaux, agricoles et forestiers.

> **L'intégration des activités économiques et des emplois dans le tissu urbain existant** des villes, bourgs et villages, notamment pour une part par la réhabilitation des friches urbaines, économiques et commerciales.

### **Diversifier l'offre d'accueil économique, afin de l'adapter aux besoins des entreprises**

Afin d'éviter les concurrences inutiles entre les bassins des Vosges Centrales et dans un souci de maîtrise de l'étalement urbain, le SCoT régule le foncier mobilisable en extension et incite les intercommunalités à tenir compte des besoins des entreprises et à développer un portefeuille d'offres foncières diversifié et organisé en lien avec l'armature territoriale.

Par cette incitation, il recommande de proposer aux investisseurs et aux différents types d'acteurs économiques souhaitant s'implanter ou se développer, une gamme lisible et pertinente (en phase avec leurs besoins et les spécificités des bassins du territoire). Il s'agit pour les opérateurs privés et publics, de développer sur le territoire des parcours immobiliers complets et de proposer différentes formules foncières et immobilières, avec une diversité de localisation, de vocation (logistique, industrielle, artisanale, tertiaire, etc.), de superficie, de prix de commercialisation, et d'accompagnement : pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, etc.

Les besoins des acteurs économiques et leurs critères de localisation préférentielle varient en effet en fonction du cycle de vie de l'entreprise, ainsi que d'un secteur d'activités à l'autre.

**Il appartiendra aux intercommunalités de préciser la localisation préférentielle des ZAE afin de tenir compte des besoins des acteurs économiques.** Cette localisation sera réalisée dans une logique d'optimisation des investissements réalisés et de lutte contre le mitage des paysages, ainsi que sur la base d'une vision commune des perspectives de développement économique. Seront notamment pris en compte le caractère stratégique des sites, la qualité des dessertes, leurs caractéristiques environnementales, leurs vocations potentielles ou encore les démarches développées dans les bassins du SCoT.

Elles veilleront en particulier à étudier l'adaptation des zones économiques et commerciales existantes pour prévenir leur désaffectation, ainsi qu'à hiérarchiser, qualifier et phaser l'offre pour une meilleure coordination de la programmation

économique des sites. À cette fin, la classification des ZAE en 3 types de zones mise en place dans le précédent SCoT sera reprise.

### **Aménager un foncier et un immobilier économiques de qualité, attractif et innovant**

Pour en garantir l'attractivité, le niveau de services des espaces économiques, existants ou nouveaux, doit être de qualité, et notamment s'appuyer sur des réseaux de communications immatérielles performants. L'accès au Haut débit (HD) et au Très haut débit (THD) est en particulier devenu la norme et s'impose comme un critère différenciant pour l'ensemble des zones d'activités, dans un contexte de concurrence pour les implantations.

C'est pourquoi le SCoT souhaite assurer la desserte de ces zones, en articulation avec le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) des Vosges et les initiatives communales et intercommunales.

L'aménagement des ZAC veillera également à la qualité des aménagements et de leur gestion. Les localisations en extension urbaine (nouveaux espaces économiques ou sites d'activités en périphérie à rénover et densifier) devront ainsi être réalisées selon des principes d'aménagement durable, notamment en entrées de ville :

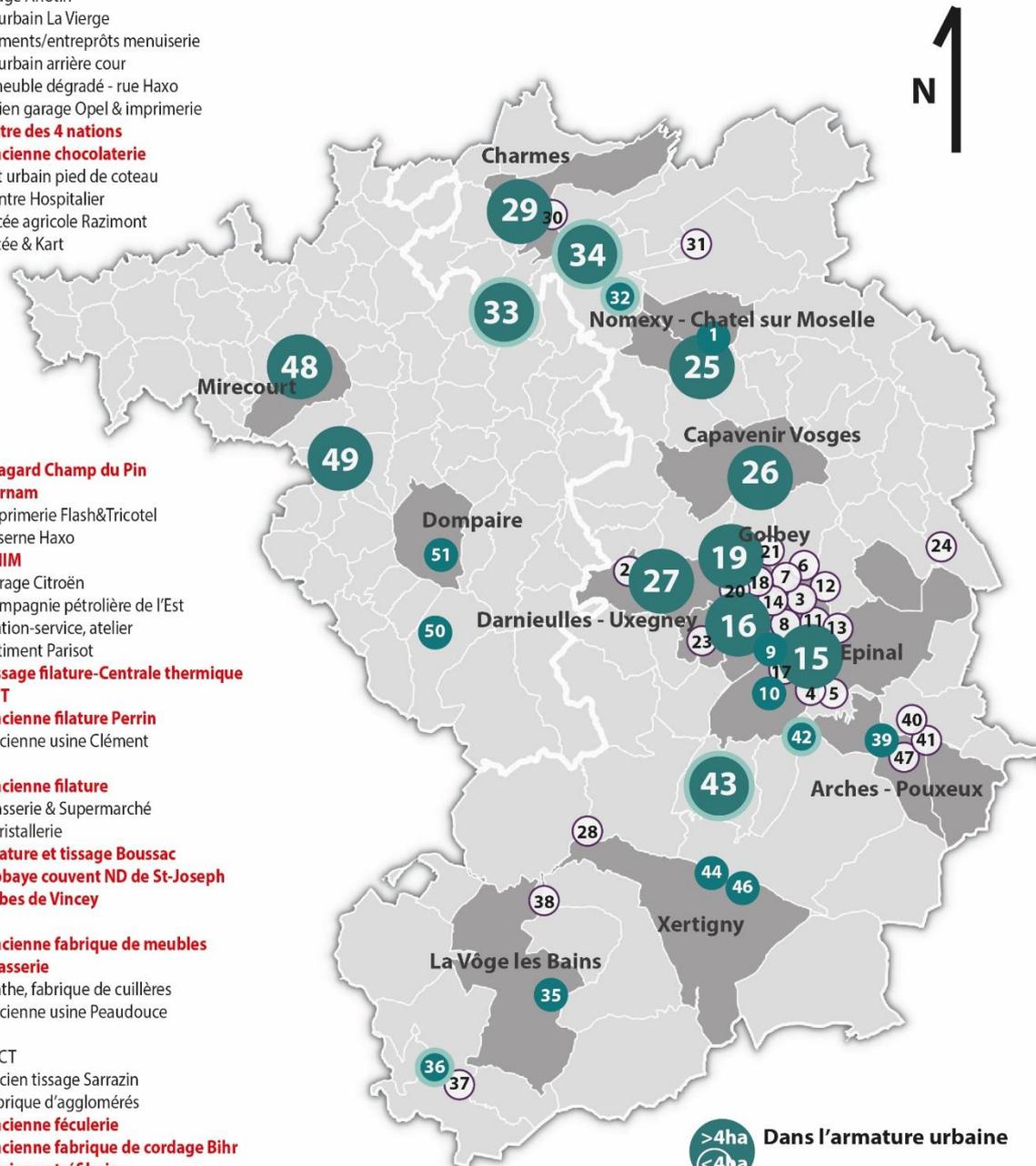
- > **Favoriser l'accessibilité des espaces d'activités en donnant la priorité aux sites bien desservis en transports en commun et en modes doux,**
- > **Promouvoir un usage économe de l'espace en recherchant systématiquement la densité et la mixité des fonctions,**
- > **Concevoir des sites d'activités ouverts, où la qualité des espaces publics et l'organisation des stationnements contribuent à l'attractivité du site**
- > **Rechercher une meilleure efficacité énergétique en aménageant des espaces et des bâtiments peu énergivores et en visant le développement de bâtiments passifs et/ou positifs,**
- > **Proposer des aménagements et des formes urbaines qui participent au développement de la biodiversité, à une bonne gestion de l'eau et des déchets.**
- > **Offrir des services à destination des salariés et des usagers pour limiter leurs déplacements et rendre ainsi le site plus attractif pour les entreprises : création de cantines inter-entreprises, de conciergeries, de crèches, de centres de services, de commerces d'appoint, lieux de détente...**

Carte à titre indicatif

# Friches industrielles et urbaines

SCoT des Vosges Centrales

- 1 - Hôpital local**
- 2 - Ancienne zone SNCF
- 3 - Garage Anotin
- 4 - Ilôt urbain La Vierge
- 5 - Bâtiments/entrepôts menuiserie
- 6 - Ilôt urbain arrière cour
- 7 - Immeuble dégradé - rue Haxo
- 8 - Ancien garage Opel & imprimerie
- 9 - Centre des 4 nations**
- 10 - Ancienne chocolaterie**
- 11 - Ilôt urbain pied de coteau
- 12 - Centre Hospitalier
- 13 - Lycée agricole Razimont
- 14 - Alcée & Kart
  
- 15 - Bragard Champ du Pin**
- 16 - Sernam**
- 17 - Imprimerie Flash&Tricotel
- 18 - Caserne Haxo
- 19 - CNIM**
- 20 - Garage Citroën
- 21 - Compagnie pétrolière de l'Est
- 23 - Station-service, atelier
- 24 - Bâtiment Parisot
- 25 - Tissage filature-Centrale thermique**
- 26 - BTT**
- 27 - Ancienne filature Perrin**
- 28 - Ancienne usine Clément
  
- 29 - Ancienne filature**
- 30 - Brasserie & Supermarché
- 31 - Christallerie
- 32 - Filature et tissage Boussac**
- 33 - Abbaye couvent ND de St-Joseph**
- 34 - Tubes de Vincey**
  
- 35 - Ancienne fabrique de meubles**
- 36 - Brasserie**
- 37 - Mathe, fabrique de cuillères
- 38 - Ancienne usine Peadouce
  
- 39 - RPCT
- 40 - Ancien tissage Sarrazin
- 41 - Fabrique d'agglomérés
- 42 - Ancienne féculerie**
- 43 - Ancienne fabrique de cordage Bihr**
- 44 - Ancienne tréfilerie**
- 45 - Ex-forge de la vallée de la Semouse
- 46 - Société fromagère
- 47 - Transport Bouquot
  
- 48 - ECB - Poussay**
- 49 - Bâtiment Parisot - Hymont
- 50 - Brasserie & Malterie Vosgienne - Ville sur Illon
- 51 - Ets Pierrot - Dompain



**Friches d'intérêt SCoT :**

- >4ha** Dans l'armature urbaine
- <4ha** Hors armature urbaine
- Autres sites recensés**

Réalisation : SCoT des Vosges Centrales - octobre 2019/Source Atlas «Friches SCoT des Vosges Centrales» - Enquête auprès des communes

## 2.2. Ce que dit le Document d'Orientations et d'Objectifs révisé

**Nb :** le DOO vient décliner le PADD en mesures plus précises opposables aux documents d'urbanisme.

### Partie 1 : les objectifs thématiques en faveur du renforcement de l'armature territoriale

#### Thème : zones d'activités économiques (ZAE)

#### Objectif 1 : Privilégier la densification des ZAE existantes et la réhabilitation des friches avant d'urbaniser en extension

##### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le DOO fixe comme orientations de favoriser le maintien et la création des activités économiques dans l'enveloppe urbaine (en renouvellement urbain) pour l'accueil des nouvelles entreprises ou le développement des entreprises en place.

*À cette fin, les documents d'urbanisme locaux doivent, en concertation avec les intercommunalités compétentes en matière d'économie, et dans le cadre de l'étude de densification et de mutation des espaces bâtis :*

- > Identifier et localiser les espaces à vocation économique existants,
- > Délimiter l'enveloppe urbaine des ZAE en cohérence avec l'habitat,
- > Identifier les potentialités foncières à vocation économiques offertes dans l'enveloppe urbaine des ZAE et préciser les espaces pouvant être mobilisables notamment :
  - Les dents creuses et les terrains constructibles dans l'enveloppe urbaine,
  - Les friches industrielles et urbaines ou les locaux vacants en s'appuyant sur l'étude des friches industrielles et urbaines menées par le Syndicat mixte du SCoT.

- > Définir une stratégie de reconquête des potentialités foncières à vocation économique mobilisable en :
  - Priorisant la mobilisation des potentialités foncières dans l'enveloppe urbaine (dents creuses, friches, etc.),
  - Dimensionnant les secteurs d'extension des ZAE en tenant compte de ces potentialités et des objectifs de consommation foncière en extension fixés par le DOO ou la stratégie d'accueil des entreprises à l'échelle intercommunale.

##### RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de leur schéma intercommunal du foncier économique, les intercommunalités pourront mener des études sur leur potentiel foncier à vocation économique et notamment sur la définition de la vocation future des friches.

Dans le cadre des documents d'urbanisme, il est recommandé de réaliser des OAP sur les friches d'intérêt SCoT.

##### RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

Les intercommunalités et les communes du territoire peuvent s'appuyer sur l'étude des friches industrielles et urbaines menée par le Syndicat mixte du SCoT.

## Objectif 2 : Localiser l'offre en extension sur des ZAE prioritaires

### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le DOO fixe pour objectifs de :

**A/ Limiter à 184 hectares la consommation foncière à vocation économique (hors exploitations agricoles) en extension urbaine pour la période 2014-2030, dont 143 hectares pour les extensions de ZAE et 41 hectares pour les réserves foncières des entreprises.**

*NB: l'estimation des besoins fonciers par catégorie d'usage des sols n'autorise pas une fongibilité de la vocation des terrains. Autrement dit, il ne sera pas possible de consommer plus de terrains pour l'habitat, si les besoins fonciers pour les équipements ou pour l'économie s'avéraient surestimés.*

B/ Opérer une répartition territoriale par intercommunalité :

- > 121 hectares dans la Communauté d'agglomération d'Épinal,
- > 63 hectares sur la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire).

Dans le cadre de cette enveloppe, chaque intercommunalité doit orienter le développement vers les ZAE prioritaires qu'il définit dans le souci de diversifier l'offre (logique de portefeuille foncier).

**À cette fin, les documents d'urbanisme locaux doivent** pour les secteurs en extension (en dehors de l'enveloppe urbaine) :

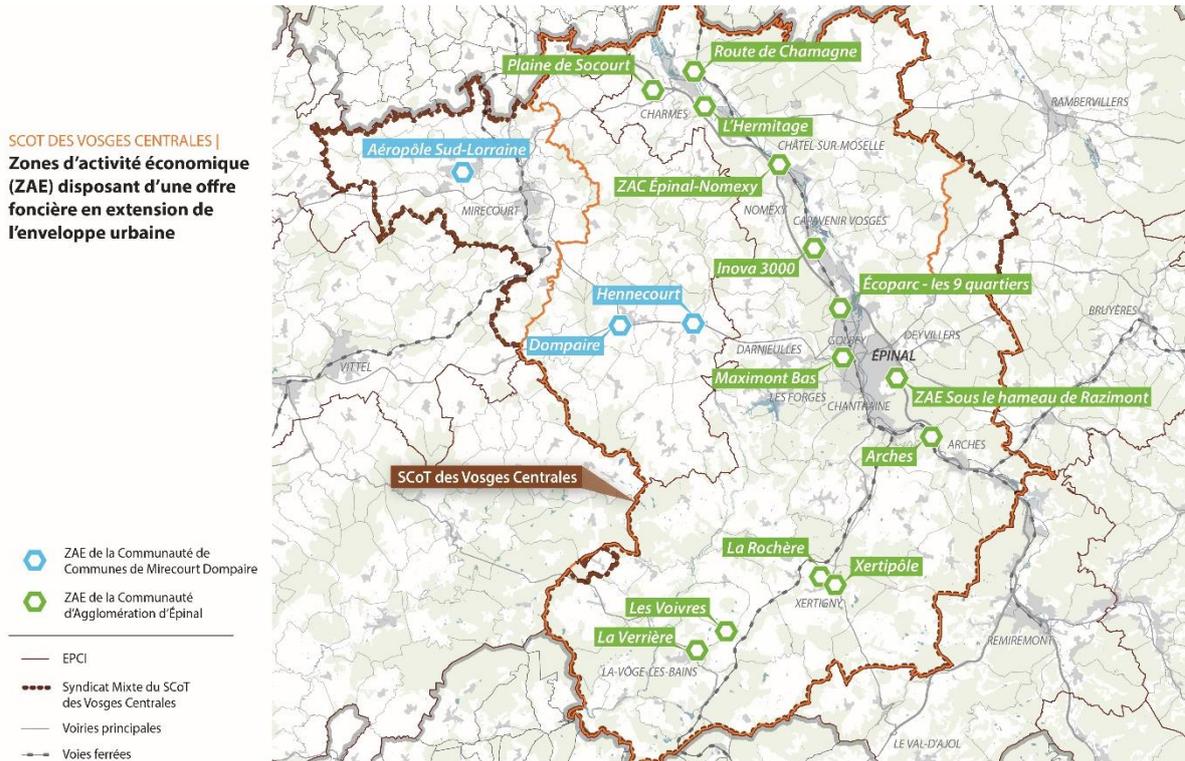
- > Justifier la nécessité d'ouvrir de nouveaux espaces agricoles ou naturels à l'urbanisation, au regard des potentialités foncières présentes dans les ZAE existantes (reconquête de friches, mobilisation des dents creuses, etc.) et des objectifs de consommation foncière en extension fixés par le DOO,
- > Respecter les orientations édictées aux objectifs « Flécher l'offre en extension sur les ZAE prioritaires » et « Aménager un foncier et un immobilier économiques de qualité, attractifs et innovants ».

*Dont les ZAE de moins de 3 hectares*

*Foncier en extension*

	Objectif d'extension	Déjà commercialisé
<b>ZAE priorité haute (CAE)</b>		
Plaine Socourt (Charmes)	2,5 ha	
Route de Chamagne (Charmes)	0,8 ha	8,8 ha
L'Hermitage (Charmes)	5,9 ha	0,8 ha
ZAC Épinal-Nomexy (Nomexy)	31,3 ha	7 ha
Inova 3000 (Capavenir Vosges)	10,4 ha	
Pré-Droué (Chavelot)	1,9 ha	
Écoparc – Les 9 quartiers (Chavelot)	18,4 ha	
Maximont Bas (Golbey)	7 ha	
Arches	4 ha	
Xertipôle (Xertigny)	1,6 ha	0,1 ha
La Rochère (Xertigny)	2 ha	
Les Bouleaux (Les Voivres)	3 ha	
La Verrière (La Vôge-les-Bains)	2,7 ha	
Sous le hameau de Razimont (Épinal)	1 ha	
La Cobrelle (Chavelot)	0 ha	6,9 ha
Zone commerciale de Jeuxey	0 ha	4,7 ha
<b>Total CAE</b>	<b>92,5 ha</b>	<b>28,3 ha</b>
<b>ZAE priorité haute (CCMD)</b>		
Dompaire	5 ha	1,1 ha
Hennecourt	2,5 ha	
Saint-Maurice (Mirecourt)	3,2 ha	1,9 ha
Aéropôle Sud-Lorraine	36,6 ha	5,1 ha
Ancienne Cotonnière (Poussay)	3,2 ha	0,5 ha
Braquemont - (Poussay)	0	2,6 ha
Bois de Chapotel (Hymont)	0	1,5 ha
<b>Total CCMD</b>	<b>50,5 ha</b>	<b>12,7 ha</b>
<b>TOTAL SCoT</b>	<b>143 ha</b>	<b>41 ha</b>

Liste à titre indicatif des ZAE prioritaires, établie par les EPCI avec le foncier en extension à destination économique\* :



Les zones dérogeant à ces principes sont autorisées si les conditions suivantes sont réunies :

- > Un projet de grande ampleur aux besoins spécifiques (foncier, accessibilité, etc.),
- > Justification de l'intérêt et de la validité de ce choix, notamment en raison de contraintes locales
- > Une bonne articulation avec l'urbanisation.

### RECOMMANDATIONS

A/ Les intercommunalités des Vosges Centrales sont encouragées à définir une stratégie intercommunale de développement économique et à élaborer un schéma intercommunal du foncier économique. Ce dernier permet de :

- > Transférer des potentialités foncières entre zones à l'intérieur des intercommunalités,
- > Approfondir par des études leur potentiel foncier économique à l'intérieur des enveloppes,

- > Définir la vocation future des friches industrielles, commerciales et urbaines en s'appuyant sur l'étude des friches d'intérêt SCoT et en tenant compte de l'historique de la pollution des sols,
- > Restructurer l'offre d'accueil économique dans une logique de portefeuille, afin de l'adapter aux besoins des entreprises et favoriser une meilleure lisibilité et coordination de la programmation économique des sites.

Ce schéma devra respecter les principes du SCoT et pourra s'appuyer sur la méthodologie d'analyse multicritères, développée par le Syndicat mixte du SCoT, permettant de prioriser l'offre foncière des ZAE. Pour les ZAE en extension, les intercommunalités, ou les communes le cas échéant, sont encouragées à inscrire un échéancier d'ouverture à l'urbanisation conditionné au taux de remplissage des phases précédentes ou à l'émergence de projets répondant à des besoins spécifiques n'entrant pas dans la première phase.

## > Objectif 3 : Aménager un foncier et un immobilier économiques de qualité, attractifs et innovants

### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour garantir l'attractivité et le niveau de services des espaces économiques, existants ou nouveaux, le DOO fixe comme orientations :

A/ Une localisation préférentielle des secteurs de développement: en continuité avec l'enveloppe urbaine, à proximité des équipements, commerces et services et à proximité des transports en commun.

B/ Des principes d'intégration fonctionnelle : mixité des fonctions, hiérarchisation du réseau viaire, itinéraires doux, espaces de centralité.

C/ Des principes d'intégration paysagère et environnementale, notamment de gestion qualitative et économe de la ressource en eau.

D/ Des niveaux de performance énergétique et climatique : conception bioclimatique, intégration d'équipements de production d'EnR&R, qualité de l'air.

E/ Une amélioration de la fonctionnalité des parcs d'activités, par le développement d'équipements et d'aménagements mutualisés à destination des salariés (crèches interentreprises, restauration collective, espaces de détente et de sociabilité, conciergeries, etc.) ou à destination des entreprises (gestion des déchets, partage d'espaces communs, gardiennage, etc.).

F/ Une amélioration de l'accessibilité numérique.

*À cette fin, en concertation avec les intercommunalités compétentes en matière d'économie, les documents d'urbanisme locaux doivent pour l'ensemble des ZAE prioritaires établies par les intercommunalités :*

> Insérer les projets de développement ou de requalification dans leur site et leur environnement via le traitement des

limites et des façades urbaines créées, (en particulier le traitement des façades affichées en vitrine des axes routiers),

- > Organiser la trame viaire, la trame des espaces verts, paysagers, et les espaces publics,
- > Définir les conditions et l'organisation de l'accessibilité multimodale, notamment pour les déplacements doux, l'installation d'abri à vélos sécurisés, la voiture partagée et la mutualisation du stationnement, ainsi que l'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques. En cas d'emplacements de stationnement supérieurs à 40 places, une borne de recharge de véhicules électriques (ou une station de gaz naturel véhicule) doit être implantée par tranche de 40 places,
- > Permettre la mise en œuvre de conception bioclimatique des bâtiments neufs, la rénovation énergétique des bâtiments existants telle que définie dans le décret du 9 mai 2017, la possibilité d'intégrer des équipements de production d'énergies renouvelables solaires photovoltaïques et autres, y compris en couverture de parcs de stationnement, notamment en vue d'une autoconsommation collective dans la zone.
- > Permettre l'approvisionnement des besoins en chaleur de la zone par une analyse de l'opportunité des potentiels suivants par rapport au gaz : aquathermie (création d'un ou plusieurs forages géothermiques), chaleur de récupération industrielle, bois-énergie avec raccordement à un réseau de chaleur existant ou création d'un (micro)réseau de chaleur, notamment s'il existe un besoin simultanée de froid et de chaud et que les besoins de chaleur sont importants ou si

la zone est identifiée comme pertinente au regard de la cartographie des zones favorables sur le SCoT.

*Pour les projets d'extension de ZAE, en plus des éléments suscités, les documents d'urbanisme locaux doivent :*

- > Localiser les secteurs en développement des ZAE existantes en continuité avec l'enveloppe urbaine,
- > Prévoir un phasage des opérations,
- > Définir des règles d'aménagement spécifiques au développement des réseaux haut débit, réseaux et mutualisation énergétiques en cohérence avec l'existant (voir prescriptions de la partie Mobilisation du potentiel EnR&R), desserte par les transports (logistique et passagers), gestion des déchets d'activité et de chantiers,
- > Intégrer la logique d'itinéraire :
  - Si l'opération est limitrophe d'une seule voie publique (rue, TCSP, liaison douce), elle doit comporter deux accès sur cette voie,
  - Si l'opération est encadrée par deux voies publiques ou plus (rue, TCSP, liaison douce), son réseau de voirie doit être relié à chacune de ces voies, permettant ainsi la circulation publique entre ces dernières,
  - Si l'opération est bordée d'un secteur destiné à une urbanisation future, son réseau de voirie interne doit permettre une liaison ultérieure avec la ou les zones d'urbanisation future,
  - En cas de contraintes locales (topographiques, environnementales, paysagères, risques, techniques), des dérogations à ces logiques d'itinéraires sont possibles.

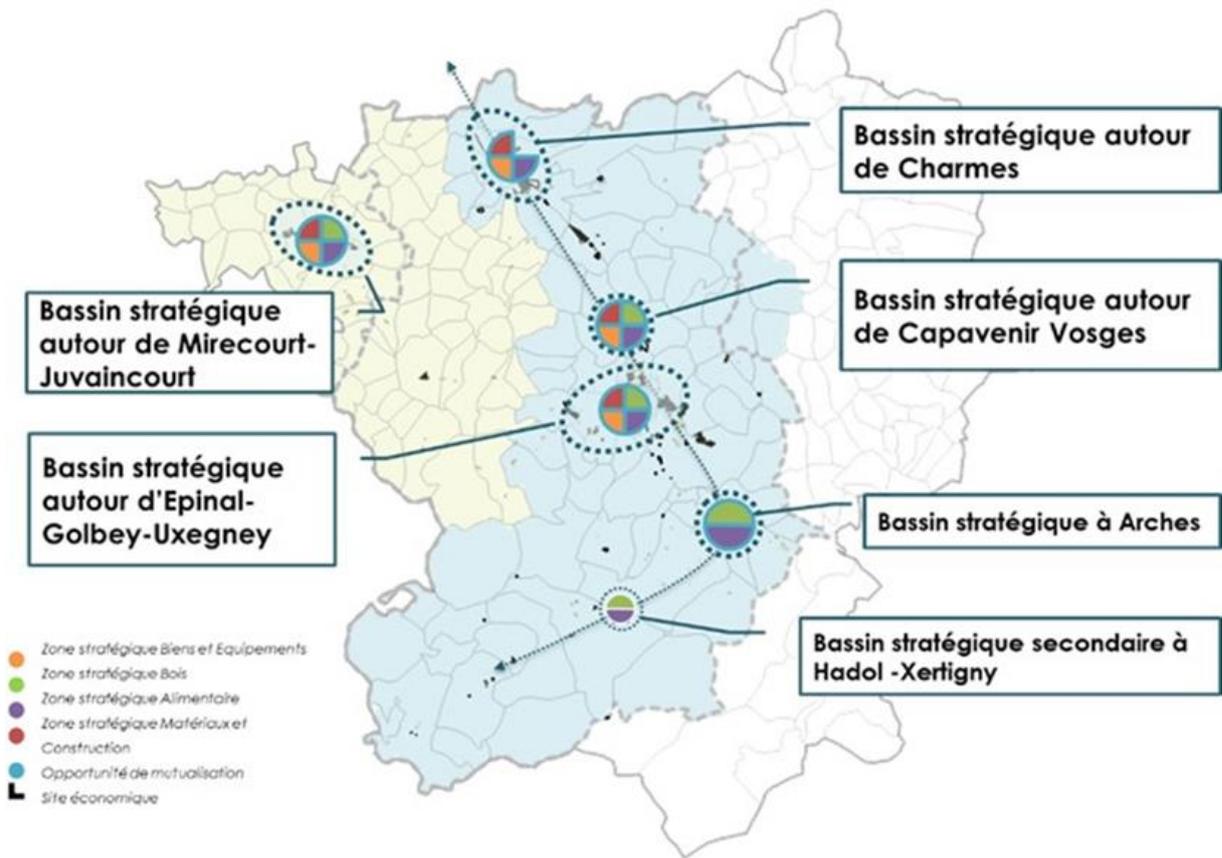
## RECOMMANDATIONS

A/ Dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, les collectivités sont encouragées à :

- > Associer les intercommunalités (ces dernières étant les seules compétentes dans l'aménagement des ZAE) afin de co-construire avec elles les OAP, s'il y a lieu,
- > Définir des performances énergétiques et environnementales renforcées par rapport aux règles et usages existants pour l'aménagement des secteurs en extension des ZAE,
- > Intégrer un cahier de recommandations architecturales, environnementales, paysagères et énergétiques. Il est à noter que la réalisation de ce cahier est une obligation pour les pôles commerciaux de rayonnement métropolitain (cf. le volet « Commerce et artisanat »).

B/ Les collectivités peuvent mobiliser des outils de maîtrise foncière pour mener une réflexion globale à l'échelle de la zone, notamment l'outil « Périmètre d'inconstructibilité de 5 ans ». Il permet, dans un secteur strictement limité, de refuser les demandes d'autorisation de construire pour une durée au plus de cinq ans, dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global (cf. les périmètres d'attente de projet d'aménagement global - L 151-41 5°).

## Bassin pour promouvoir l'économie circulaire



## Thème : promouvoir l'économie circulaire

### RECOMMANDATIONS

Pour les ZAE et les friches situées dans les bassins stratégiques pour le déploiement de l'économie circulaire, le SCoT fixe comme orientation d'y développer et d'y amplifier les dynamiques en matière d'économie circulaire :

- > Le Pôle urbain central formé par Épinal, Golbey et Chantraine,
- > Les Pôles relais urbains (Capavenir Vosges, Charmes et Mirecourt),
- > Le Pôle relais rural de Xertigny,
- > Le Pôle de proximité structurant d'Arches.

*Il est recommandé de :*

A/ Qualifier, la zone et identifier les opportunités d'un point de vue de l'économie circulaire en fonction des 8 filières et des acteurs potentiellement partenaires :

- > 4 filières clés : alimentaire, matériaux et construction, fibres-bois, et produits de base et équipements
- > 4 activités supports : gestion des déchets, transport logistique, numérique et énergie

B/ S'appuyer sur la mise en place d'OAP pour les secteurs en extension ou la requalification des friches pour s'emparer de cette thématique.

C/ Mobiliser des outils de maîtrise foncière pour mener une réflexion globale à l'échelle de la zone, notamment l'outil « Périmètre d'inconstructibilité de 5 ans ». Ce dernier permet, dans un secteur strictement limité, de refuser les demandes d'autorisation de construire pour une durée au plus de cinq ans, dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global (cf. les périmètres d'attente de projet d'aménagement global - PAPAG).

D/ En termes d'animation territoriale, il est recommandé aux intercommunalités de mettre en place une animation spécifique sur les zones prioritaires pour le développement de l'économie circulaire, en accompagnant les entreprises déjà présentes sur la zone pour la recherche de synergies ou en accompagnant les entreprises au moment de leur processus d'implantation :

- > Informer les entreprises sur les travaux menés par le SCoT et par les intercommunalités sur cette thématique,
- > Appuyer les acteurs dans l'analyse d'opportunités de mutualisation et de complémentarité sur site,
- > Mettre en relation les acteurs d'une zone pour identifier des synergies ou lancer des coopérations,
- > Structurer une gouvernance de la zone, pour favoriser les échanges entre les acteurs locaux.

E/ Innover dans l'ingénierie de financement pour massifier les actions de transition énergétique (investissement participatif, tiers investissement, fléchage des bénéficiaires et de la fiscalité, intracting, coût évité de renforcement des réseaux, etc.), notamment concernant la production d'énergies renouvelables et la rénovation énergétique des bâtiments dans le but d'optimiser les retombées économiques des investissements au niveau local.

F/ Faire mieux connaître et créer une offre d'équipements « Made in Vosges » liée à la production alimentaire, au BTP, aux systèmes énergétiques, et au niveau local une offre liée au recyclage des composants des produits de base et des équipements.

### 3. Vers une mise en œuvre du SCoT

**Au-delà de la déclinaison du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux, plusieurs pistes stratégiques sont suggérées pour le déploiement de l'économie circulaire et laissées à l'initiative des acteurs concernés.**

Ces suggestions du bureau d'études sont réparties en deux axes stratégiques

- **Axe 1** - Déployer une logique de circularité sur les filières stratégiques du territoire (les 4 filières clés pour l'économie circulaire identifiées lors du diagnostic). Chacune des pistes stratégiques est en lien direct avec les sept piliers<sup>8</sup> de l'économie circulaire tels que définis par l'ADEME ;

Piste Stratégique	Filière concernée
Développer la valorisation de déchets dans les chantiers BTP sur le territoire	Matériaux et construction
Favoriser l'accès des artisans au marché local de la construction et de la rénovation	Matériaux et construction
Réorienter la production vers les besoins locaux et promouvoir les circuits courts	Alimentaire
Poursuivre la localisation de l'outil industriel et artisanal de transformation des produits animaux et accélérer la localisation de la transformation des produits végétaux	Alimentaire
Lutter contre le gaspillage alimentaire	Alimentaire
Développer la valorisation des déchets organiques	Alimentaire
Renforcer l'usage et la bonne gestion de la ressource forestière locale	Fibre / Bois
Consolider l'outil industriel de transformation du bois	Fibre / Bois
Pérenniser la présence des papetiers en poursuivant la diversification de l'activité papier	Fibre / Bois
Développer les pratiques d'écoconception	Équipements et produits de base
Développer l'économie de la fonctionnalité	Équipements et produits de base

- **Axe 2** - S'appuyer sur les acteurs structurants pour impulser l'économie circulaire sur le territoire. Il s'agit de pistes transversales axées sur la gouvernance et la mobilisation territoriales.

Piste Stratégique	Filière concernée
Etre exemplaire en initiant une démarche des grands acteurs publics	Transversal
Faciliter l'animation d'un club « Économie Circulaire »	Transversal
Décliner les pistes stratégiques territoriales dans les politiques publiques locales	Transversal

Ces pistes ont été discutées lors de 3 ateliers sur les sites pilotes : ZA de la Route de Chamagne à Charmes, ZA de l'Aérodrome à Juvaincourt, approche multi-sites à Arches.

#### 3.1. Axe 1 : Déployer une logique de circularité sur les filières stratégiques du territoire

<sup>8</sup> <http://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>

Piste stratégique n°1 Développer la valorisation de déchets dans les chantiers BTP sur le territoire		BTP
Problématique		
<p>Dans le Département des Vosges, le constat est fait que le taux de mise en décharge des déchets du BTP est relativement élevé par rapport à d'autres départements (52% des déchets inertes sortis de chantier). Pour les déchets inertes, seules des solutions de stockage définitif en Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sont recensées sur le territoire du SCoT. Bien que tous les déchets inertes ne soient pas recyclables, des actions de valorisation supplémentaires sont possibles à l'échelle du territoire pour permettre d'exploiter au maximum le potentiel de ces matériaux et renforcer la circularité de l'économie de la filière.</p>		
Propositions d'actions		
Objectifs opérationnels	Description des actions à mener	Partenaires potentiels
<b>Pousser les pratiques de recyclage dans les prescriptions des cahiers des charges des maitres d'ouvrages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la sensibilisation des Maitres d'Ouvrage à l'intérêt de l'utilisation de matériaux recyclés</li> <li>- Mettre à leur disposition des bonnes pratiques<sup>9</sup> (cahier des charges type, retour d'expériences, fiches techniques sur les matériaux recyclables et leur utilisation...)</li> </ul>	<b>Pôle EcoTer</b> , MOA du territoire Organismes professionnels (CCI, Ch Métiers, FNTP, FDBTP, CAPEB, UNICEM, CAUE, ADT...), ADEME.
<b>Développer les activités de recyclage des déchets du BTP sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier le gisement et la demande de matériaux recyclés sur le territoire du SCoT (quantités, localisation, nature des matériaux, prix...)</li> <li>- Recenser les pratiques de recyclage interne des entreprises du territoire (entreprises Sagram, Holcim...)</li> <li>- Étudier, avec les acteurs locaux, la faisabilité économique, logistique et technique d'un scénario de plateforme unique de recyclage « centralisée » et un scénario de plateformes multiples « décentralisées » pour identifier le scénario le plus adapté au territoire.</li> </ul>	<b>Pôle EcoTer</b> Organismes professionnelles (Chambres consulaires, FNTP, FDBTP, CAPEB UNICEM, ...), Entreprises leaders du BTP sur le territoire du SCoT, Conseils départemental et régional, SMD-SICOVAD,
<b>Développer les actions de valorisation des déchets d'autres filières dans les projets du BTP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier les exigences règlementaires et normatives relatives aux pratiques de valorisation dans le BTP (notamment les pratiques de valorisation en sous couche routière) des déchets d'autres filières (ex : filière de gestion des déchets : déchets type mâchefers d'incinération ; filières industrielles: déchets type cendres industrielles...) Identifier les acteurs pouvant entrer en synergie et initier un dialogue (ex : synergie entre producteurs de déchets inertes, comme les cendres de Norske Skog et les chantiers routiers...) Accompagner un projet pilote</li> </ul>	<b>Pôle EcoTer</b> , SMD-SICOVAD Organismes professionnels, Entreprises volontaires, Conseil départemental

<sup>9</sup> Exemple de diffusion de bonnes pratiques via la rubrique « *Maîtres d'ouvrages : comment impulser les bonnes pratiques de gestion des déchets de chantier ?* » du site Optigède de l'ADEME <http://optigede.ademe.fr/dechets-travaux-publics-exemples>

<b>Piste stratégique n°2</b>		<b>BTP</b>
<b>Favoriser l'accès des artisans au marché local de la construction et de la rénovation</b>		
<b>Problématique</b>		
<p>Sur le territoire, on note la présence de nombreux acteurs du BTP : les activités de construction et de mise en œuvre sont assez morcelées et portées par un tissu de petites entreprises et d'artisans. L'économie circulaire vise à tirer pleinement profit des ressources locales, que ce soit des ressources « matière » mais aussi des compétences et savoirs en place pour créer de la valeur localement. Une meilleure accessibilité des acteurs de la construction et de la rénovation au marché du bâtiment permettrait de localiser d'avantage la création de valeur.</p>		
<b>Propositions d'actions</b>		
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Description des actions à mener</b>	<b>Partenaires potentiels</b>
<b>Faire vivre et poursuivre la structuration du réseau d'acteurs local</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des rencontres physiques régulières entre les acteurs (artisans, entreprises...) avec présentation de bonnes pratiques, des nouveautés réglementaires....</li> <li>- Mobiliser les acteurs autour d'un projet spécifique / d'opportunités concrètes apportant un intérêt aux artisans en termes d'accessibilité à certains marchés (ex: techniques innovantes de gestion des déchets de chantier, technique de construction bois...)</li> <li>- Accompagner et faciliter le regroupement d'artisans pour répondre aux marchés de tailles significatives</li> </ul>	Chambre des métiers de l'artisanat, CCI Conseil Départemental Pôle Eco Ter, Ste d'aménagement région Épinal
<b>Faire monter en compétence les acteurs locaux sur la rénovation thermique des bâtiments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer la sensibilisation et la formation des artisans sur les nouvelles techniques de construction plus respectueuses de l'environnement (ex: efficacité énergétique, utilisation d'éco-matériaux...)</li> <li>- Démontrer le potentiel stratégique pour les artisans d'acquérir des méthodes de construction / rénovation plus respectueuses de l'environnement (ex: retour d'expérience des artisans RGE<sup>10</sup>...)</li> </ul>	Chambre des métiers de l'artisanat Pôle Énergivie, ALEC
<b>Adapter l'offre publique pour permettre l'accès des artisans aux travaux de rénovation</b>	<p>Lorsque la commande le permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer les cahiers des charges en définissant des lots suffisamment petits pour les rendre accessibles aux artisans</li> </ul>	Chaque collectivité Maitres d'Ouvrage publics (collectivités) Chambre des métiers de l'artisanat

<sup>10</sup> Labélisation « Reconnu Garant pour l'Environnement »

Piste stratégique n°3 Réorienter la production vers les besoins locaux et promouvoir les circuits courts		Alimentaire
Problématique		
<p>Au niveau national, de plus en plus de projets alimentaires territoriaux<sup>11</sup> voient le jour, consistant à rapprocher la production locale de la consommation locale. L'enjeu est d'ancrer territorialement la thématique de l'alimentation avec une dimension économique (structuration et consolidation des filières), une dimension environnementale (circuits de proximité et agroécologie) et une dimension sociale (mobilisation des acteurs du territoire). Sur le territoire du SCoT, depuis 5-6 ans on constate une montée en puissance de la vente directe en circuit court des produits locaux (Ferme forgeronne aux Forges, dépôt de paniers de légumes à Xertigny, AMAP près d'Épinal, magasins de vente directe...). Les consommateurs comme la restauration collective sont de plus en plus en demande de ces modes d'approvisionnement durables qui permettent une consommation au plus proche de la production pour plus de circularité dans les approvisionnements. De manière complémentaire, la promotion du maraichage peu intensif ou biologique apparaît comme une opportunité de développement sur le territoire pour permettre une meilleure localisation des flux et en lien direct avec la tradition de maraichage du territoire.</p>		
Propositions d'actions		
Objectifs opérationnels	Description des actions à mener	Partenaires potentiels
<p><b>Stimuler la demande en produits alimentaires locaux et adapter l'offre d'approvisionnement proposée sur le territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic faisant un état des lieux de la production agricole locale (produits proposés par les structures déjà en place, localisation, modalités pour l'approvisionnement en circuits courts...) et du besoin alimentaire exprimé au niveau du territoire (consommation individuelle et restauration collective)</li> <li>- Proposer des solutions adaptées en fonction des résultats du diagnostic, pour promouvoir les circuits courts alimentaires sur le territoire</li> </ul>	<p>Conseil Départemental Chambre d'Agriculture et CCI Acteurs de la production et de la distribution agricoles locales (groupement de producteurs, structures de vente directe...) Acteurs de la demande hors industries (association de consommateurs, Chambre de commerce, collectivités...) DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt)</p>
<p><b>Promouvoir les pratiques de maraichage local et / ou biologique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et organiser des ateliers de consultation auprès des agriculteurs sur les opportunités et besoins liés au déploiement du maraichage local et des pratiques biologiques (qualité du sol, emplacement, reconnaissance, accompagnements, connaissances des débouchés, etc.)</li> <li>- Proposer des solutions adaptées en fonction des résultats du diagnostic pour augmenter la pratique du maraichage local et des pratiques d'agriculture biologique, par exemple :</li> </ul>	<p>Chambre d'Agriculture Agriculteurs et groupements de producteurs Collectivités</p>

<sup>11</sup> Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont soutenus par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : [http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1411\\_al\\_projalimterr\\_cle0d96a5\\_0.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1411_al_projalimterr_cle0d96a5_0.pdf)

<b>Piste stratégique n°4</b>		<b>Alimentaire</b>
<b>Poursuivre la localisation de l'outil industriel et artisanal de transformation des produits animaux et accélérer la localisation de la transformation des produits végétaux</b>		
<b>Problématique</b>		
<p>La transformation des produits animaux est marquée par la présence d'industriels et d'artisans sur le territoire (abattoirs, laiteries, transformation de produits type charcuterie, salaison, etc.). L'activité d'élevage étant prégnante sur le territoire, l'enjeu est d'assurer la complétude des outils industriels pour la transformation des produits issus de l'élevage bovin pour pouvoir maintenir la création de valeur localement. Il en va de même pour la transformation de produits issus des cultures. Celle-ci étant peu présente sur le territoire, il peut être intéressant d'étudier l'opportunité d'attirer un outil industriel dédié.</p>		
<b>Propositions d'actions</b>		
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Description des actions à mener</b>	<b>Partenaires potentiels</b>
<b>Identifier les produits sur lesquels une étape supplémentaire locale de transformation serait stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude de marché pour identifier les produits porteurs et les étapes de transformation stratégiques pour le territoire</li> <li>- Confronter les résultats de cette étude de marché avec les acteurs (atelier de consultation avec les acteurs clé)</li> <li>- Étudier en particulier la faisabilité économique d'implantation d'une entreprise dédiée à la première transformation des fruits et légumes</li> </ul>	Chambres consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture) Conseil Départemental Eco Ter SIAE (structures d'insertion par l'activité économique)
<b>Faciliter l'implantation d'industries et d'artisans permettant de développer les produits porteurs identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en valeur le potentiel local (ressources, infrastructures, conditions cadres, intégration au tissu existant, identification de synergies potentielles)</li> <li>- Faciliter l'implantation de nouveaux acteurs (accès au foncier)</li> </ul>	Chambres consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture et CMA) Conseils Régional Eco Ter

Piste stratégique n°5 Lutter contre le gaspillage alimentaire		Alimentaire
Problématique		
Le gaspillage alimentaire atteint un volume de 20kg par ménage chaque année. La lutte contre le gaspillage alimentaire notamment dans la restauration collective constitue un levier puissant de sensibilisation, d'économie des ressources et d'argent pour un meilleur investissement des économies réalisées (par exemple en favorisant l'achat local ou biologique...)		
Propositions d'actions		
Objectifs opérationnels	Description des actions à mener	Partenaires potentiels
<b>Continuer la promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des ménages et des établissements publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sur le territoire afin d'avoir une vision globale et identifier les opportunités pour aller plus loin, en lien avec les programmes de prévention et le programme ZéroDéchet ZéroGaspillage du SMD</li> <li>- Poursuivre et élargir les actions <u>auprès des établissements publics</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Poursuivre et élargir les programmes de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements (établissements scolaires, hospitaliers, administratifs) auprès des convives</li> <li>o Promouvoir des politiques d'achat alimentaire responsable au sein de ces établissements (commandes alimentaires adaptées aux consommations des convives)</li> </ul> </li> <li>- Poursuivre et élargir les actions <u>auprès des ménages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Poursuivre la diffusion de la campagne contre le gaspillage alimentaire du SMD</li> <li>o Organiser des actions pédagogiques à destination des ménages sur les enjeux du gaspillage (cuisine zéro gaspillage, concours de recette anti gaspi...)</li> </ul> </li> </ul>	SMD et collectivités du territoire Établissements publics et collectivités Conseil Départemental et Régional Ter'O (plateforme départementale d'éducation à l'environnement et au développement durable)
<b>Continuer la promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des établissements de restauration privée et de la grande distribution</b>	<p>Pour la <u>restauration privée et les établissements touristiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et permettre l'accès à la formation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire des établissements privés de restauration</li> <li>- Faire connaître et inciter les bonnes pratiques dans la restauration privée (ex : distribution de « doggy bag », promotion de labélisations type Ecocert Restauration Durable...)</li> </ul> <p>Pour la <u>grande distribution</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les bonnes pratiques de redistribution des invendus notamment en lien avec l'économie sociale et solidaire (ex : don aux épiceries solidaires ou autres réseaux sociaux de distribution)</li> <li>- Diffuser les messages pour changer les comportements et réduire les gaspillages à l'achat (ex : campagne « Les fruits et Légumes moches », promotion des produits ayant une DLC<sup>12</sup> courte...)</li> </ul>	ADEME Chambres consulaires Représentants des restaurateurs Représentants de la grande distribution Acteurs de l'Économie Sociales et Solidaire Conseil Départemental

<sup>12</sup> DLC : Date Limite de Consommation

<b>Piste stratégique n°6 Développer la valorisation des déchets organiques</b>		<b>Alimentaire</b>
<b>Problématique</b>		
<p>Une partie du gisement des déchets de la filière alimentaire est déjà mobilisée puisque des initiatives de méthanisation et de compostage existent notamment pour les déchets d'exploitations. Par ailleurs, le déploiement d'unités de traitement des déchets requiert de ne pas sur-dimensionner le gisement pour éviter que les installations tournent en sous-capacité et limite l'efficacité de certaines solutions de traitement. Pour autant, une part significative des déchets fermentescibles pourrait être valorisée et représente un potentiel énergétique conséquent.</p>		
<b>Propositions d'actions</b>		
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Description des actions à mener</b>	<b>Partenaires potentiels</b>
<p><b>Étudier l'opportunité du renforcement des unités de méthanisation du territoire</b></p>	<p>Se baser sur les conclusions de l'étude sur la préfiguration d'un schéma structurant des EnR&amp;R menée par le SCoT actuellement<sup>13</sup> dont les premières conclusions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les débouchés pour l'utilisation du gaz issu des méthaniseurs (pour l'injection dans le réseau de gaz notamment)</li> <li>- Sélectionner un périmètre pertinent pour la mobilisation des intrants sur les zones de projets possibles</li> <li>- Préciser le gisement dans le périmètre retenu : recensement réalisé par commune pour cibler les principales sociétés générant des déchets (agricoles, IAA, STEP)</li> </ul>	<p>Chambre d'Agriculture, SCoT Regroupements de producteurs Conseil régional, ADEME et SMD</p>
<p><b>Faire émerger d'autres solutions de traitement des déchets fermentescibles</b></p>	<p>Étudier les possibles synergies entre valorisation des déchets organiques d'acteurs différents (ex : agriculteurs et restauration collective) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier les potentiels</li> <li>- Proposer des rencontres entre les différents producteurs de déchets</li> <li>- Étendre l'étude de gisement méthanogène aux autres types de déchets</li> <li>- Identifier un site pertinent en fonction de la logistique des flux (proximité zones urbaines)</li> </ul> <p>Renforcer les actions alternatives comme l'introduction de poules pour les ménages (action du SMD), distribution de composteurs individuels...</p>	<p>SMD et Collectivités Chambre d'Agricultures</p>

<sup>13</sup> Source : Etude SCoT 2016 METHANISATION | Réflexion sur les orientations pour le SCoT, extrait de l'étude « Préfiguration d'un Schéma structurant des EnR&R dans les Vosges centrales » septembre 2016

Piste stratégique n°7 Renforcer l'usage et la bonne gestion de la ressource forestière locale		Fibre- Bois
Problématique		
<p>La ressource bois sur le territoire constitue un réel atout (le Département des Vosges est le Département le plus boisé de Lorraine). Les surfaces boisées sont majoritairement publiques (environ deux tiers) mais une vision intercommunale de gestion des forêts reste à construire et pourrait consolider la filière. Par ailleurs, 44% de la forêt vosgienne appartient à des propriétaires privés qui entretiennent 90 000 ha<sup>14</sup> de forêt mais il n'existe pas d'outils d'aménagement forestier pour faciliter la gestion de ces surfaces forestières morcelées. À l'image du hêtre, présent en abondance et présentant un potentiel d'utilisation assez large notamment pour la construction, l'usage des ressources de bois locales doit être optimisé. Les acteurs locaux sont d'ores et déjà mobilisés sur cette question, en témoigne l'initiative Terre de Hêtre qui promeut d'utilisation du hêtre dans le bâtiment, ou encore le pôle de compétitivité Fibre-Energivie dédié aux matériaux pour le bâtiment.</p>		
Propositions d'actions		
Objectifs opérationnels	Étapes de l'action	Partenaires potentiels
<p><b>Construire une stratégie intercommunale de gestion des ressources forestières sur le nouveau périmètre du SCoT</b></p>	<p>S'inscrire dans le contexte du Pays, du Département et de la Région pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic sur les flux et les usages des ressources forestières public : bois-énergie, approvisionnement des entreprises de transformation, bois importé / exporté...</li> <li>- Étudier les potentialités d'intensification de l'usage de la ressource bois locale tout en garantissant la durabilité et la régénération de la forêt.</li> <li>- Étudier la possibilité de développer des outils pour une meilleure gestion de la forêt sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>o Outils d'aménagement forestier pour suivre / faciliter la gestion des surfaces forestières</li> <li>o Développement de contrats d'approvisionnement pour accroître la sécurisation des filières courtes</li> </ul> </li> </ul>	<p>MOA publiques Gestionnaires de la forêt publique : ONF, communes forestières, Gestionnaires de la forêt privée : CRPF syndicat des propriétaires, PETR particuliers</p>
<p><b>Déployer la demande en ressources forestières locales, tout en garantissant la durabilité de la gestion forestière</b></p>	<p>Inciter les collectivités à privilégier l'utilisation du bois et des essences locales dans les prescriptions de leurs cahiers des charges (exemplarité) : privilégier l'utilisation du bois dans les marchés publics, notamment le bois-construction et le bois-énergie (en intégrant par exemple des critères de durabilité qui permettraient de favoriser l'offre locale) Promouvoir l'usage du bois-construction sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser l'initiative « Terre de Hêtre » sur son volet lié au développement, à la diversification et à la valorisation de l'utilisation du hêtre dans le bâtiment</li> <li>- Promouvoir l'usage du bois-construction auprès des maîtres d'ouvrage privés et des particuliers</li> <li>- Poursuivre les travaux d'innovation autour du Pôle Fibres-Energivie et faire connaître les services et activités du pôle auprès des acteurs du territoire (maître d'ouvrage, artisans, etc.)</li> </ul>	<p>Pôle Fibres Energivie MOA publiques Acteurs économiques du bois-construction : PETR, EPCI, Maître d'ouvrages privés et particuliers CAUE</p>

<sup>14</sup>Source : Insee Ecoscopie des Vosges

<b>Piste stratégique n°8 Consolider l'outil industriel de transformation du bois</b>		<b>Fibre-Bois</b>
<b>Problématique</b>		
<p>Les activités de sciage des feuillus sont peu développées sur le territoire, formées principalement par des artisans et de petites entités, ne permettant pas d'absorber le volume de bois feuillus extraits du territoire. La ressource en hêtre est abondante et à un niveau de prix permettant une récolte soutenue. Pour exploiter la valeur de la ressource locale feuillus (notamment hêtre), les activités de sciage des feuillus doivent se développer et se structurer. Un projet d'implantation d'une scierie étrangère a émergé il y a quelques années mais n'a pas abouti. Par ailleurs sur le territoire, une partie du bois d'œuvre extrait est exporté (Allemagne, Suisse, etc.) pour être transformé en produits bois pour la construction. Le développement des outils industriels pour la transformation du bois extrait localement (menuiserie, ameublement, charpente, etc.) pourrait permettre de maintenir la valeur de ces produits sur le territoire. A noter finalement que le bois-énergie est une ressource renouvelable essentielle du territoire. La consommation principale vient des foyers (chaudières) et le potentiel d'optimisation des chaudières de particuliers est particulièrement important. L'exploitation de nouveaux gisements requiert l'organisation de la filière pour être viable, ce qui pourrait passer par un renforcement de l'outil de transformation.</p>		
<b>Actions à mener</b>		
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Étapes de l'action</b>	<b>Partenaires potentiels</b>
<b>Développer et structurer les activités de première transformation pour les essences feuillues (scieries)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser l'initiative « Terre de Hêtre » sur son volet lié à la professionnalisation de la filière</li> </ul>	PETR (Terre de Hêtre), EPCI, GIPEBLOR, CRITT, ENSTIB Entreprises de scieries
<b>Développer l'outil industriel de seconde transformation du bois d'œuvre</b>	<p>Étudier l'opportunité d'un renforcement de l'outil industriel de seconde transformation du bois d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser le positionnement au niveau régional et national</li> <li>- Sonder les acteurs clés (ou atelier de consultation) pour sélectionner les produits porteurs</li> <li>- Réaliser une première estimation économique</li> </ul>	PETR (Terre de Hêtre), EPCI, GIPEBLOR, CRITT, ENSTIB Entreprises de transformation
<b>Développer la transformation des déchets forestiers issus des premières et secondes transformation (usage énergétique)</b>	Étudier l'opportunité d'implanter un producteur de pellets (granulés) sur le territoire (combustible qui pourrait être produit notamment à partir de la sciure des activités de première transformation évoquées plus haut).	PETR (Terre de Hêtre), EPCI, GIPEBLOR Entreprises de seconde transformation Collectivités publiques, CRITT, ENSTIB

Piste stratégique n°9		Fibre-Bois
Pérenniser la présence des papetiers en poursuivant la diversification de l'activité papier		
Problématique		
<p>Sur le territoire, on constate une forte présence de l'industrie papetière dont la demande en ressource est grande, bien que l'activité papetière au niveau national soit en perte de vitesse. On recense 4 entreprises du secteur papetier sur la zone d'étude du SCoT (Norske Skog à Golbey, Munksjo à Arches, La Papeteries des Vosges à Laval et UPM France à Docelles), en raison de la proximité des forêts de résineux, matière première essentielle pour la fabrication de la pâte à papier.</p> <p>Un enjeu pèse sur l'approvisionnement des industries papetières. À l'image de Norske Skog qui achète près de 500 000 tonnes de papier recyclé pour alimenter sa production. Des solutions locales existent que ce soit via la valorisation de la matière des déchets du bois ou des déchets papier.</p> <p>Cette industrie est essentielle pour l'économie du SCoT et structure le tissu économique et la dynamique d'innovation autour de l'axe spinalien, avec notamment des projets sur la « ressource bois de demain » qui sont à favoriser pour exploiter le savoir-faire des industries en diversifiant leur activité.</p>		
Actions à mener		
Objectifs opérationnels	Étapes de l'action	Partenaires potentiels
<p><b>Développer des projets de diversification dans l'utilisation des résidus de bois via la chimie du bois verte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner et répliquer les projets innovants émergents autour de l'industriel Norske Skog.</li> <li>- S'appuyer sur la Green Valley / Eco parc pour structurer un cluster ou un pôle de compétitivité autour des débouchés de la chimie du végétal (travail en cours en partenariat avec le Pôle Fibres-Energivie).</li> <li>- Accompagner les travaux de recherche sur les débouchés de la chimie du végétal (pharmacie, agro-alimentaire, cosmétiques...) et identifier d'éventuels partenariats.</li> </ul>	<p>Acteurs de la Green Valley et autres papetiers sur le territoire</p> <p>Pôle Fibres Energivie</p> <p>Milieu de la recherche</p> <p>ADEME</p>
<p><b>Répliquer les projets exemplaires de Norske et de la Green Valley auprès des autres papetiers</b></p>	<p>Évaluer le potentiel d'augmentation de l'utilisation des ressources secondaires par les autres papetiers du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une concertation des papetiers pour évaluer leur intérêt à utiliser des ressources secondaires</li> <li>- Quantifier les gisements de déchets non exploités, en considérant un périmètre pouvant être plus large que le territoire du SCoT (périmètre de rentabilité en fonction de l'emplacement des papetiers)</li> </ul>	<p>A définir</p>

<b>Piste stratégique n°10</b>		<b>Équipements</b>
<b>Développer les pratiques d'écoconception</b>		
<b>Problématique</b>		
<p>Les activités industrielles et artisanales présentes sur le territoire fonctionnent a priori principalement à partir de matières vierges, comme c'est le cas sur l'ensemble du territoire national. Il y a un intérêt économique et environnemental à moyen-terme pour certaines filières à incorporer des matériaux recyclés plutôt que vierges. L'utilisation de matière recyclée dans la fabrication d'équipements à l'échelle industrielle ou dans la fabrication artisanale permet un approvisionnement plus durable et plus pérenne pour les activités de cette filière. L'écoconception des produits de base et équipements permet de concevoir des produits à partir de matières recyclées, qui sont eux-mêmes recyclables et si possible réparables (pièces de rechanges, durabilité des matériaux, etc.). Le développement de l'écoconception permettrait de valoriser et développer les activités de réparation déjà présentes sur le territoire. L'écoconception permet de minimiser l'impact environnemental et de réduire la quantité de ressources utilisées par unité produite, et permet donc une réduction des coûts de production.</p>		
<b>Actions à mener</b>		
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Étapes de l'action</b>	<b>Partenaires potentiels</b>
<b>S'appuyer sur les compétences du territoire pour développer la conception de produits innovants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter une partie des actions de promotion de l'innovation vers l'écoconception, en s'appuyant notamment sur les programmes et instituts de recherche et innovation déjà présents sur le territoire.</li> <li>- Organiser des concours d'écodesign en partenariat avec les acteurs industriels pour promouvoir le développement de nouveaux produits</li> </ul>	CCI, CRITT, Écosystème de l'innovation au niveau de la région
<b>Développer l'utilisation de matières recyclées dans les processus industriels et artisanaux</b>	<p>Réaliser une étude sur le potentiel d'utilisation de matières recyclées dans l'industrie locale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les processus industriels et artisanaux qui peuvent présenter des opportunités d'intégration de matières recyclées</li> <li>- Réaliser une enquête auprès des industriels et des artisans locaux pour identifier des procédés qui pourraient incorporer des matières recyclées</li> <li>- Identifier des gisements de déchets qui pourraient correspondre à ce potentiel</li> <li>- Faire le lien avec les produits déjà développés et les programmes d'innovation</li> </ul> <p>S'appuyer sur un acteur emblématique du territoire pour lancer un projet pilote</p>	CCI et CMA Fédérations professionnelles Grands équipementiers (Trane, Fives Cryo, Honeywell Garrett SA, Michelin, Saint Jean Industries Lorraine...), autres entreprises pertinentes Eco Ter

<b>Piste stratégique n°1 Développer l'économie de la fonctionnalité</b>		<b>Équipements</b>
<b>Problématique</b>		
Le développement de modèles d'affaires basés sur les services et non sur la vente de machines permet d'allonger considérablement la durée de vie des produits. Les marchés publics peuvent être un des leviers de mise en œuvre. Dans un contexte de perte de compétitivité des processus de fabrication, il peut être opportun de « recycler » les savoir-faire de fabrication pour les rediriger vers les activités de réparation qui sont en croissance du fait de la progression de l'économie circulaire.		
<b>Actions à mener</b>		
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Étapes de l'action</b>	<b>Partenaires potentiels</b>
<b>Favoriser l'économie de la fonctionnalité à travers les marchés publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les équipements produits localement qui se prêteraient à une économie de la fonctionnalité (notamment les activités de maintenance et de réparation)</li> <li>- Faire évoluer les cahiers des charges en fonction des opportunités identifiées</li> </ul>	CCI Fédérations professionnelles / sectorielles Collectivités
<b>Développer les activités de réparation pour exploiter les savoir-faire existants de fabrication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les activités de fabrication pouvant être redirigées vers la réparation / remise en état</li> <li>- Réaliser une étude identifiant les principales activités de fabrication, et pour chacune de ces activités de fabrication, si une activité de réparation supplémentaire serait pertinente.</li> </ul>	CCI Fédérations professionnelles / sectorielles

### 3.2. Axe 2 : S'appuyer sur les acteurs structurants pour impulser l'économie circulaire sur le territoire

Piste stratégique n°12 Etre exemplaire en initiant une démarche des grands acteurs publics du territoire pour définir des actions d'économie circulaire		Acteurs structurants
<b>Problématique</b>		
Les grands acteurs publics ont un rôle important à jouer pour un effet d'entraînement de l'économie circulaire sur les territoires. Ils peuvent intervenir en tant que « mobilisateur », en mettant des acteurs pertinents autour de la table et en initiant des partenariats mais ils peuvent également faire figure d'institutions « exemplaires » en intégrant la dimension économie circulaire dans leurs administrations.		
<b>Actions à mener</b>		
Objectifs opérationnels	Étapes de l'action	Partenaires potentiels
<b>Valoriser et répliquer des initiatives structurantes de partenariat du type EcoTer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les bonnes pratiques et retours d'expériences liés au déploiement de l'initiative EcoTer</li> <li>- Répliquer ces bonnes pratiques auprès d'autres zones d'activité et d'autres acteurs du tissu économique local</li> <li>- Évaluer et valoriser les résultats opérationnels de ces initiatives auprès des acteurs socio-économiques du territoire, des collectivités et au niveau national</li> </ul>	Pôle EcoTer, chambres consulaires, EPCI, CAE Conseil Départementale
<b>Mettre en place une animation territoriale ciblée sur les entreprises autour de l'économie circulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place par les collectivités d'une animation spécifique sur les zones prioritaires pour le développement de l'économie circulaire</li> <li>- Tester des solutions d'animation territoriale sur des sites pilotes (en capitalisant sur Green Valley et EcoTer)</li> </ul>	EPCI Communes
<b>Intégrer l'économie circulaire dans les critères de la commande publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer des clauses sur la réutilisation, le réemploi et le recyclage des matériaux de chantiers dans les projets de travaux publics</li> <li>- Lorsque la commande le permet, élaborer les cahiers des charges des opérations publiques de construction et de rénovation en définissant des lots suffisamment petits pour les rendre accessibles aux artisans du territoire</li> <li>- Mettre en place des politiques d'achat alimentaire responsable au sein des établissements publics</li> <li>- Privilégier l'utilisation du bois dans les marchés publics, notamment le bois-construction et le bois-énergie (en intégrant par exemple des critères de durabilité qui permettraient de favoriser l'offre locale) ; sur le modèle de Xertigny</li> </ul>	Maitres d'ouvrage publics : communautés de communes, communes, PETR, SCoT, Conseil Départementale

<b>Piste stratégique n°13</b>		<b>Acteurs structurants</b>
<b>Faciliter l'animation d'un club « Economie Circulaire » sur le territoire ouvert aux principaux acteurs économiques du territoire pour réfléchir aux actions communes pouvant être impulsées</b>		
<b>Problématique</b>		
<p>Dans un contexte de refonte territoriale, la structuration d'une gouvernance novatrice et dédiée aux questions d'économie circulaire pourrait garantir la pérennité du dynamisme de cette question en Vosges Centrales. La mise en place d'un « Club Économie Circulaire » est proposée à l'échelle du SCoT. Ce Club aurait pour objectif de stimuler l'émergence de nouveaux modèles économiques inspirés de l'économie circulaire, en développant un véritable écosystème de soutien à tous les acteurs impliqués au sein du territoire. Il serait ainsi un espace institué de rencontres, d'échanges de bonnes pratiques et de professionnalisation sur la thématique de l'économie circulaire.</p>		
<b>Actions à mener</b>		
Objectifs opérationnels	Étapes de l'action	Partenaires potentiels
<p><b>Mettre en place une gouvernance novatrice sur le SCoT pour pérenniser les initiatives d'économie circulaire via un Club dédié</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inviter à participer à ce club des acteurs divers de type (non exhaustif) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o SCoT, CAE, Pays et communes dynamiques (Épinal, Arches, Charmes, Dompain, communes volontaires, etc.), Conseil départemental, Conseil régional, etc.</li> <li>o Acteurs institutionnels clés : SICOVAD, SMD, AOT, gestionnaires de réseaux énergétiques, etc.</li> <li>o Représentants de forces économiques : CCI, CMA, fédérations professionnelles, etc.</li> <li>o Acteurs industriels et notamment les entreprises leaders identifiées dans le cadre de cette étude</li> <li>o Entreprise de l'ESS (dont AMAP, Jardins de Cocagne, recycleries, etc.)</li> <li>o Pôle EcoTer</li> <li>o Pôle de compétitivité Fibres-Energivie</li> <li>o Pôle d'excellence Terres de hêtre</li> <li>o Ecodev – Green Valley</li> <li>o Organismes de recherche</li> </ul> </li> <li>- Préciser avec les acteurs impliqués les fonctions du Club, notamment :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Faire du Club un lieu de réflexion, de consolidation et de suivi du diagnostic et de la stratégie d'économie circulaire</li> <li>o Faire du Club un lieu d'échange pour le lancement de démarches concertées et partenariales d'économie circulaire sur le territoire (approvisionnements locaux, mutualisation de services, etc.)</li> </ul> </li> <li>- Préciser avec les acteurs impliqués le mode de fonctionnement du Club, notamment :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Identifier un ou plusieurs animateurs pour dynamiser le processus</li> <li>o Définir le nombre et la forme des rencontres</li> <li>o Définir la structure et les rôles des membres</li> </ul> </li> </ul>	<p>Collectivités Acteurs institutionnels Représentants de forces économiques (CCI, CDM, CDA...) Acteurs industriels Entreprise de l'ESS Pôle EcoTer Pôle de compétitivité Fibres-Energivie Pôle d'excellence Terres de hêtre Ecodev – Green Valley</p>

Piste stratégique n°14 Décliner les pistes stratégiques territoriales dans les politiques publiques locales		Acteurs structurants
<b>Problématique</b>		
L'économie circulaire est un sujet transversal qui peut être promu et valorisé dans un large corpus de politiques publiques. A l'échelle du SCoT, il est déjà présenté comme un sujet à part entière de la stratégie TEPCV du Syndicat mixte. La stratégie Économie Circulaire de Vosges Centrales démontre la diversité des secteurs concernés ; les politiques et actions publiques liées à ces secteurs sont donc autant de leviers pour favoriser la circularité de l'économie et des initiatives de mutualisation.		
<b>Actions à mener</b>		
Objectifs opérationnels	Étapes de l'action	Partenaires potentiels
<b>S'appuyer sur les politiques publiques locales pour décliner la stratégie économie circulaire de Vosges centrales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décliner les recommandations urbanistiques du SCoT dans les PLU et les OAP</li> <li>- Garantir l'articulation entre les travaux du Pays Épinal Cœur des Vosges et la stratégie du SCoT, notamment concernant la filière clé fibres-bois : intégrer les résultats du programme LEADER dans les réflexions du SCoT (analyse des flux sur le territoire du Pays, l'analyse locale du rapport ressource/utilisation par les industriels,...)</li> <li>- Maintenir le dialogue entre le SCoT et le SMD concernant la mise en œuvre du ZDZG et s'appuyer sur les actions lancées pour répondre aux objectifs de la stratégie d'économie circulaire du SCoT, notamment sur les « boucles de travail » suivantes : promotion des actions de prévention, localisation des déchetteries professionnelles, promotion de la commande publique exemplaire en matière d'EC, tri à la source des biodéchets, promotion de l'ESS,</li> <li>- Promouvoir l'économie circulaire et la stratégie du SCoT dans l'ensemble des politiques transversales et sectorielles pertinentes des EPCI et des communes : politiques de mobilité, politique de développement économique, actions déchets, achats publics, etc.</li> </ul>	SM SCoT Pays, EPCI, Communes SMD, Département, Région
<b>Réaliser une veille sur les stratégies régionales pouvant impacter ou créer des opportunités pour l'économie circulaire en Vosges Centrales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre l'élaboration en cours des Schémas régionaux suivants : Schéma Régional des Carrières, Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), Schéma Régional Biomasse (SRB), Programme régional de la forêt et du bois (PRFB), Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).</li> <li>- Informer la Région et les territoires voisins sur l'avancement de la réflexion d'économie circulaire du SCoT et identifier les opportunités de coopération</li> <li>- Identifier des opportunités de captation de financements régionaux en lien avec la dynamique d'économie circulaire et relayer les appels à projet au niveau local (exemple AP sur l'EC lancé par la Région Grand Est fin 2016, clôturé en mars 2017).</li> </ul>	SM SCoT, EPCI Collectivités Région Eco Ter



